Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement ASBL

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

LE PROMOTEUR:

Coordonnées générales :
Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement ASBL.
N° d'entreprise (BCE) : 0542 415 486
N° de référence des statuts au MB : 15167457

www.ensembleautrement.be.
E-mail : contact@ensembleautrement.be.
Tél. : 0495/13 00 26 – 0491/30.22.28.

Siège social et adresse courrier : Rue Xhavée, 18 bte 6 4800 Verviers.
Siège d'activités : 21 Rue Xhavée 4800 VERVIERS (entrée par le parking de la piscine).

Rédaction :

Fait à Verviers entre décembre 2015 et février 2016.
Illustrations graphiques : Colette Pitance.

TABLE DES MATIÈRES

Partie I – 1) INTRODUCTION p.4
Mot du Conseil d'Administration. p.5
PARTIE I - 2) PRÉSENTATION DE LA MAC-V-EA p.7
Qui sommes-nous ? p.9
Notre historique p.11
Nos missions p.12
Notre équipe p.14
Nos partenaires p.16
Nos soutiens p.17
PARTIE II - 3) Le Rapport d'activités 2015 p.18
Nos permanences p.19
Nos activités en 2015 p.24
Participations extérieures p.26
Le service social p.27
Les stagiaires p.29
PARTIE II - 4) POINT PRESSE & RÉSEAU SOCIAUX p.30
PARTIE II - 5) OBJECTIFS 2015 ET ÉVALUATION p.35
PARTIE II - 6) PROJETS 2015 & 2016 p.38
PARTIE III - 7) BILAN COMPTABLE 2015 p.46
Recettes p.47
Dépense p.48
Budget prévisionnelle 2016 p.49
PARTIE III - ANNEXES p.54
Nos statuts p.55
Notre ROI p.59

PARTIE I
1) INTRODUCTION

Mot du Conseil d'Administration.

Chères lectrices, chers lecteurs,

2015, une année exceptionnelle, une année tremplin, une année de tous les défis pour Ensemble Autrement.

Cette année fut une année intense. Fin 2013 et 2014, nous avions posé les bases de notre association. Nous avions commencé à poser nos fondations, à mettre en place notre structure, ses missions, ses services et à faire ré-émerger l'associatif LGBTQI+ en région verviétoise.

En 2015, c'est le cœur même de notre association que nous avons construit.
En effet, le fait le plus marquant de cette année est sans conteste notre emménagement.
En août dernier, devant la nécessité de répondre aux demandes tant de l'équipe que de nos membres, nous avons fait le pari de nous lancer dans l'acquisition de notre propre local. En tant que toute jeune structure n'ayant pas grand-chose comme filet de sécurité derrière soi, il s'agissait d'une réelle prise de risque mais nous étions convaincus – et nous le sommes toujours – que c'était une nécessité absolue de pouvoir offrir à nos membres un lieu d'accueil, une « safe-place » où chacun et chacune peut venir en étant soi-même dans le respect de son être, sans jugement, et dans un lieu à leur image.

Cet emménagement nous a apporté une plus grande autonomie et un confort de travail indéniable.
Nous avons depuis pu mettre en place un horaire de permanence hebdomadaire, créer et développer de nouveaux projets. Nous sommes très fiers d'avoir pu répondre à cette demande et d'offrir à toutes et tous les citoyen-ne-s de Verviers et de son arrondissement un lieu d'échange, d'activité et convivialité où chacun et chacune est respecté-e dans son individualité et dans son orientation sexuelle et/ou dans son identité de genre.

Un autre changement majeur qui s'est opéré cette année est notre changement de nom et notre volonté de nous porter candidats afin d'être reconnus en tant Maison Arc-en-Ciel pour la région de Verviers. Nous avons à cet effet révisé nos statuts et notre nom afin de pouvoir entrer dans les conditions émises par la Région Wallonne. De plus, les modifications apportées sont le reflet de la philosophie de travail de notre équipe, et elles reflètent mieux le travail que nous menons au quotidien.

L'obtention de cet agrément est pour nous une priorité, d'une part parce qu'il nous intégrera dans un plan plus global de soutien, d'actions - au sein d'un réseau - de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, et d'autre part, parce qu'il nous permettra de pérenniser notre structure et nos actions en nous projetant vers un avenir plus serein en terme de gestion financière. Grâce à cette reconnaissance, nous pourrons envisager la mise en place de permanent salariés au sein de notre association. La perspective de pouvoir mettre à l'emploi des personnes et créer un pôle de soutien aux actions de nos volontaires est un enjeu majeur pour le Conseil d'Administration.

A l'heure actuelle, notre dossier est prêt à être envoyé, à un détail près. La certification de conformité. En effet, notre besoin d'avoir un siège d'activités et notre réalité budgétaire nous ont poussés à faire des choix. Et bien que notre local regorge de potentialités, certain travaux

et aménagements doivent encore être réalisé afin de répondre aux normes. La recherche des fonds en vue de cette mise aux normes retarde notre dossier. Plus que jamais nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour que notre projet associatif prospère.

Bien que nous manquions encore d'un peu de recul, notre emménagement a vu notre taux de fréquentation et les demandes de notre public augmenter. En quelques mois, notre nombre d'usager et nos demandes en termes d'activités ou de suivi social ont crû de manière quasi-exponentielle. C'est bien sûr une joie pour toute l'équipe de voir qu'on répond à un besoin de la population et fort heureusement l'augmentation de notre public s'est faite en parallèle à l'augmentation de nos volontaires et de nos stagiaires. Car sans celles et ceux-ci, notre travail ne pourrait ni ne saurait se réaliser. Nous tenons donc à leur transmettre tous nos remerciements pour leur investissement dans Ensemble Autrement et pour nos usagers.

Non seulement l'équipe des volontaires, des stagiaires s'est agrandie mais notre CA aussi, grâce à l'entrée en fonction de notre nouvelle secrétaire et de notre nouvelle trésorière.
Mandy et moi-même vous remercions pour votre investissement et les compétences complémentaires que vous apportez à notre groupe.

C'est avec motivation, envie et optimisme que toute l'équipe d'Ensemble Autrement se tourne vers 2016. Car chaque jour nous percevons que le travail que nous fournissons correspond aux demandes et aux besoins des personnes qui sollicitent notre structure.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce rapport d'activité et nous espérons pouvoir vous voir ou revoir très prochainement.

Bien à vous toutes et tous.

Cordialement et amicalement.

Le Conseil d'Administration.

PARTIE I
2) PRÉSENTATION DE LA MAC-V-EA

L'ASBL Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble @utrement est le point de contact, d'information, de rencontre pour tous les gays, lesbiennes, bisexuels, transgenres, asexuels, personnes queers, intergenrées, et hétéro-friendly de la région de Verviers et de ses environs.

Nous sommes une jeunes association dynamique qui œuvre pour un mieux-être et un mieux vivre des personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Queers, Intergenrées et Asexuelles.

Pour ce faire nous misons sur la rencontre et l'échange entre les personnes afin de permettre à tout un chacun et chacune de vivre pleinement son identité.

Au sein de notre association tout le monde a sa place et nous nous voulons donc le plus inclusif possible.

Nous fonctionnons sur plusieurs axes simultanément.
Tout d'abord, nous ouvrons notre porte à toute personne qui en ressent le besoin ou l'envie que ce soit pour rompre l'isolement, pour une demande d'information, pour un entretien avec notre service social ou tout simplement pour venir « se poser » en toute décontraction, ou encore pour participer à nos nombreuses activités, diverses et variées..
Ensuite nous sommes tournés vers le monde extérieur en étant présents lors de nombreuses manifestations associatives ou festives afin de conscientiser la population à la diversité des orientations sexuelles et/ou des identités de genres.
Dans la région nous intervenons soit dans les écoles soit lors d'activités afin d'aborder et de démystifier les représentations liées à l'homosexualité, la bisexualité ou aux transidentités.
Et enfin, nous avons un rôle de vigilance et d'interpellation vis-à-vis des discriminations et des comportements homophobes ou transphobes dans notre région.

Qui sommes-nous ?

Ensemble Autrement est l'association verviétoise à destination des personnes concernées directement ou indirectement par les questions d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre.

Nous sommes ouverts à tout le monde dans le respect de ses différences.

Notre équipe travaille sans relâche pour vous offrir un lieu agréable, convivial et sécurisant ou vous pouvez être vous-même.

Nous nous définissons comme un **centre d'action, d'aide et d'écoute, de rencontre, d'information et de formation pour toute personne concernée directement ou indirectement par les questions d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre.**

En tant que **centre d'action**, nous fournissons une réponse proactive et réactive vis-à-vis de toute forme de discrimination liée à l'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre, et ce de deux façons :
d'une part, en dénonçant tous les faits dont nous pourrions avoir connaissance, d'autre part, en mettant en place des actions concrètes de sensibilisation et de prévention aux comportements homophobes (gayphobie, lesbophobie, biphobie) et transphobes.
Nous agissons également en mettant en place des actions qui permettent à nos usagers d'identifier les situations dans lesquelles ils pourraient être victimes de ces discriminations (emplois, logements, médias…) et les réponses qu'ils pourraient mettre en place.

En tant que **centre d'aide et d'écoute**, nous offrons une aide psycho-sociale à toute personne qui viendrait en entretien individuel. Ce service est prodigué par des professionnels de l'accompagnement psycho-socio-éducatif (sur base volontaire jusqu'à aujourd'hui). Les permanences sociales sont hebdomadaires et les missions des professionnels sont de réaliser un travail d'accompagnement, d'identifier les besoins de la personne et de mettre en place des plans d'action afin que celle-ci puisse réaliser son/ses projet(s) de vie de manière autonome.
Il s'agit aussi de réaliser des formations à l'attention des volontaires accueillants afin que ceux-ci disposent des bases pour réaliser une première écoute et réorienter les usagers vers les professionnels compétents en fonction des demandes.
Nous travaillons également avec le réseau psycho-social de Verviers afin d'orienter au mieux nos usagers en fonction de leur demande.

En tant que **centre de rencontre**, notre mission est de développer le lien social. Nous sommes convaincus que c'est par la rencontre de l'autre, l'échange et le débat que les personnes peuvent se découvrir et apprendre davantage sur elles-mêmes et sur les autres. Par nos activités, nous développons le lien entre les membres de la communauté LGBT+ (intracommunautaire), et nous favorisons les rencontres entre ceux-ci et la société (extracommunautaire), et également nous favorisons les rencontres entre les différentes communautés qui composent le paysage culturel de la société (intercommunautaire).
Nous sommes - de plus – convaincus que les discriminations et les stéréotypes dont les personnes LGBT+ (ou associées comme telles) peuvent être victimes proviennent essentiellement d'un manque d'information et de conceptualisation claire de la part de la population. En favorisant le contact entre divers groupes de personnes, nous postulons que nous pouvons agir contre ces discriminations et ces stéréotypes.

En tant que **centre d'information**, notre volonté est de pouvoir fournir les renseignements que cherchent les personnes en venant chez nous. Cela vaut pour un large domaine d'informations, notamment sur l'homosexualité, l'homophobie, le parcours de transition ou l'orientation des personnes transgenres, les lois anti-discriminations, les conseils juridiques, sociaux ou psychologiques. Cela passe aussi par la promotion et la diffusion de la culture et de l'identité LGBTQI en permettant une inclusion des personnes dans l'univers, la culture et les arts LGBTQI.
Cette aide concerne tant notre public que les personnes externes, notamment en aidant les étudiants et les stagiaires en filières sociales, en intervenant comme experts auprès du réseau d'institutions régionales et en collaborant avec celui-ci.

En tant que **centre de formation**, notre rôle est de mettre en place des programmes de formation à l'ouverture à la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre pour toute personne, groupe ou organisation qui souhaite se former à ces thématiques. Ceci inclut aussi les interventions scolaires, qui ont pour objectifs de déconstruire les images négatives, stéréotypées et discriminatoires que pourraient avoir les jeunes.

Notre historique

Notre association fut créée le 11 novembre 2013 par un petit groupe de personnes qui souhaitait faire renaître l'associatif LGBTQI+ verviétois de ses cendres.

En effet, en juin 2012, les asbl Tels-Quels / Tels-Quels Jeunes – pour des raisons qui leurs sont personnelles – faisaient le choix de fermer leur régionale verviétoise, laissant ainsi la région sans interlocuteur local pour traiter spécifiquement les thématiques liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Pendant plus d'un an un groupe issu des volontaires, du staff et de l'équipe éducative de Tels-Quels Verviers – mais aussi de nouveaux membres adhérents au projet – s'est constitué en vue de proposer la fondation d'une nouvelle association ayant pour public cible toute personne concernée directement ou indirectement par l'homosexualité, la bisexualité, les transidentités et toutes les discriminations pouvant y être liées.

Durant cette année, le projet a été réfléchi et cette toute nouvelle équipe a donné naissance à Ensemble Autrement, avec ses valeurs, sa méthodologie et sa philosophie.
Cette nouvelle équipe était alors en mesure de proposer un projet abouti qui répondait, d'une part, à une demande des usagers de la région, et d'autre part, à une réelle demande des institutions - du réseau associatif verviétois - d'avoir un partenaire local pour aborder les thématiques que sont les nôtres.

En effet, nous constatons actuellement que l'homophobie est encore source de souffrances et de mal être (psychologique, détresse sociale, plus grande vulnérabilité) dans la population lesbigaie de Belgique.

Durant toute l'année 2014 et la moitié de l'année 2015, nous avons été présents en proposant des nombreuses activités et rencontres sur une multitude de sujets se rapportant à notre public (cf Rapport d'activité 2014).
Une permanence avait lieu chaque mardi à la Maison de l'égalité des chances et des associations de Verviers. Nous travaillions aussi à la construction d'un groupe spécifique aux jeunes le mercredi après-midi en collaboration avec la MJ des Récollets.

En août 2015, le besoin de pouvoir travailler dans nos propres locaux a commencé à se faire de plus en plus grand pour notre équipe et nos membres. Nous avons donc fait le choix de louer un local situé au 21 de la rue Xhavée. Depuis lors, notre offre de services s'est étendue, avec l'ouverture de nouvelles permanences et une extension de nos projets et de notre service social.

Vous découvrirez dans ce rapport cette évolution qui a débuté dès notre emménagement fin août dans notre siège d'activités.

Après notre emménagement nous avons développé notre offre de service et nous nous préparons pour être reconnus en tant que Maison Arc-en-Ciel selon le nouveau décret de la Région Wallonne.

C'est ainsi qu'en octobre, nous avons réuni notre assemblée générale en vue de compléter nos statuts pour que ceux-ci reflètent plus fidèlement toutes les missions pour lesquelles nous

sommes compétents, nous avons modifié notre CA et enfin notre nom a quelque peu changé puisque dorénavant nous nous présentons comme la Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement ASBL.

Nos missions

L'association a pour but :

- d'aider à l'épanouissement de toute personne concernée directement ou indirectement par les questions d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre ;
- de fournir une aide sociale, juridique et/ou un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation ou leur identité sexuelle et de genre ;
- de promouvoir et défendre les droits des personnes dans le respect de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, y compris le droit à la différence ou le droit à l'indifférence.
    - Pour cela elle informera l'opinion publique afin de faire évoluer la société pour un « mieux vivre ensemble » en créant du lien social entre les personnes et en collaborant avec des associations aux objectifs similaires ;
- d'informer les personnes LGBTQI et le public ;
- de défendre les principes démocratiques de pluralisme, d'égalité et de non-discrimination ;
- de lutter contre toute forme de discrimination en particulier qu'elle soit homophobe, transphobe ou hétérophobe en se donnant tous les moyens nécessaires à cette action ;
- d'organiser, soutenir et coordonner des actions visant à lutter contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et la promotion de l'égalité des chances ;
- d'accompagner les initiatives locales publiques ou privées visant à fournir une aide aux personnes LBGTQI ;
- de soutenir l'émergence d'un réseau local d'organisations LGBT ;
- de créer un espace d'accueil à destination des associations LGBT actives localement ;
- de s'inscrire dans un programme d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;
- d'organiser, soutenir et coordonner des actions visant à lutter contre le VIH et les autres IST ;
- de contribuer à l'insertion des personnes se reconnaissant dans les objets ci-dessus, dans l'association et dans la vie sociale, par un espace de parole, de convivialité et de respect de la personne.

<u>Notre méthodologie d'action.</u>

Afin de réaliser nos objectifs nous agissons simultanément sur trois axes méthodologiques.

- En premier lieu via <u>l'axe interne</u>:

Il s'agit de toutes les offres de services que nous mettons à disposition du public entrant à l'association.

- Les permanences sociales.
- Les activités socio-culturelles (ciné-débats, expositions, sorties culturelles, …).
- Les groupes de self-help (jeunes, séniors, primo-arrivants, féminin, transgenres).
- Les informations (farde de documentation, brochures, études, flyers, tables de parole).

- Les activités festives, ludiques, récréatives (Permanences jeux, cuisine ou les soirées à thème, shows transformistes, karaokés, concerts, spectacles).

- En second lieu via l'axe externe:

Celui-ci concerne toutes les offres de services que l'association entreprend à l'extérieur vis-à-vis du grand public.

- Actions de sensibilisation du grand public.
- Conférences.
- Diffusion d'informations LGBT et d'informations sur l'association.
- Diffusion de brochures.
- Les formations (animations scolaires, formations des volontaires ou des professionnels de l'aide à la jeunesse).
- Manifestations et participations aux événements festifs ou culturels du pays (stands d'informations à la « *Festival de la citoyenneté*», « *gay-street* », « *gay-pride* », « *17 mai* », *« Tea-dance d'Alliage »*, Salon du volontariat, …).

- Et en troisième lieu via l'axe partenarial:

Qui sont toutes les offres de services que l'association entreprend avec les autres structures du tissu associatif verviétois - ou étendu à d'autres régions.
Ainsi qu'avec les structures institutionnelles tels que

- Le service de prévention de la ville.
- CVPS.
- La Maison des Jeunes des Récollets.
- Les écoles.
- La Maison de l'égalité des chances et des associations.
- Les plannings familiaux.
- …

L'association entreprend aussi des actions communes avec les autres asbl LGBT du pays (*Fédération Arc-en-Ciel Wallonie, CHEFF, Tels-Quels / Tels-Quels Jeunes, MAC Liège-Alliage, …*).

L'association réserve une attention toutes particulière à l'axe partenarial car il est – pour nous - le moteur de notre philosophie d'action.
En effet, nous croyons énormément en la collaboration (WIN-WIN) entre différents services et structures. Nous pensons que c'est dans la mise en place de projets communs que nous pouvons partager les tâches et les moyens mais aussi et surtout permettre à différents publics de se rencontrer, de partager et d'échanger. C'est dans le contact que chacun peut percevoir les réalités de l'autre.
Nous développons donc un large réseau de partenaires avec qui nous mettons en place des projets ayant des thématiques et des objectifs similaires au nôtres. Mais aussi des projets avec des structures qui traitent de thématiques différentes des nôtres.
Nous souhaitons par cela même être une association ouverte sur le monde mais aussi une association qui va à la rencontre des autres.

Notre équipe

Notre association est composée de membres et de volontaires.
Nos volontaires ont un profil extrêmement varié et s'inscrivent dans une réelle envie d'apporter leurs compétences, savoirs et leur motivation au service du projet développé par Ensemble Autrement.

Chacun et chacune est le ou la bienvenue pour nous prêter main forte et nous sommes toujours en recherche de bonnes volontés que ce soit pour la préparation et la réalisation de nos activités, la tenue de nos permanences, pour la promotion de l'asbl, pour les tâches administratives ou financières, pour la gestion de l'informatique, pour la construction de projets, pour la tenue de notre bar ou encore dans la logistique et la maintenance.

Actuellement notre service social fonctionne avec des volontaires diplômés en travail social (éducateur-trice-s, assistant sociaux, assistant(e)s en psychologie, …), mais aussi avec des stagiaires. Nous sommes donc souvent en demande de stagiaires qui sont un plus dans le travail social.
Notre volonté sera dans le moyen terme de pouvoir engager du personnel pour ce service social.

Le Conseil d'Administration

Le CA est l'organe de gestion et de prise de décisions de l'asbl.
Il est composé de :

Jonathan Bovy – Co-fondateur et Président (2013-2018).
Camille Warnier – Secrétaire (2015-2018).
Sandy Grévendael – Trésorière (2015-2018).
Mandy Dion – Co-fondatrice et Secrétaire (2013-2015) puis administratrice (2015-2018).
Camille Gillissen – Co-fondatrice et trésorière (2013-2015).

Les volontaires

Ils et elles sont le moteur de la vie de l'association. Ils effectuent l'accueil, préparent les activités et proposent les différents ateliers ou permanences. C'est grâce à leur travail et leur mobilisation, parfois sur la scène, parfois en coulisses, que nos projets et notre identité peuvent s'exprimer.

Le service social

Notre service social est là pour vous écouter, pour répondre à vos différentes questions ou à vos différents doutes.
Vous avez besoin de parler ? Besoin d'être écouté ? Nos intervenants sont présents pour vous. Ils vous reçoivent en toute confidentialité, et répondront à toute demande liée aux questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, aux discriminations et aux lois.
Prenez contact au 0491/30.22.28.

Notre service social travaille avec vous de façon individuelle, mais propose aussi des actions collectives telles que des activités d'échanges et de débats, des interventions scolaires, des animations de sensibilisation et des projets en partenariat avec le réseau associatif régional ou LGBTQI.

Organigramme :

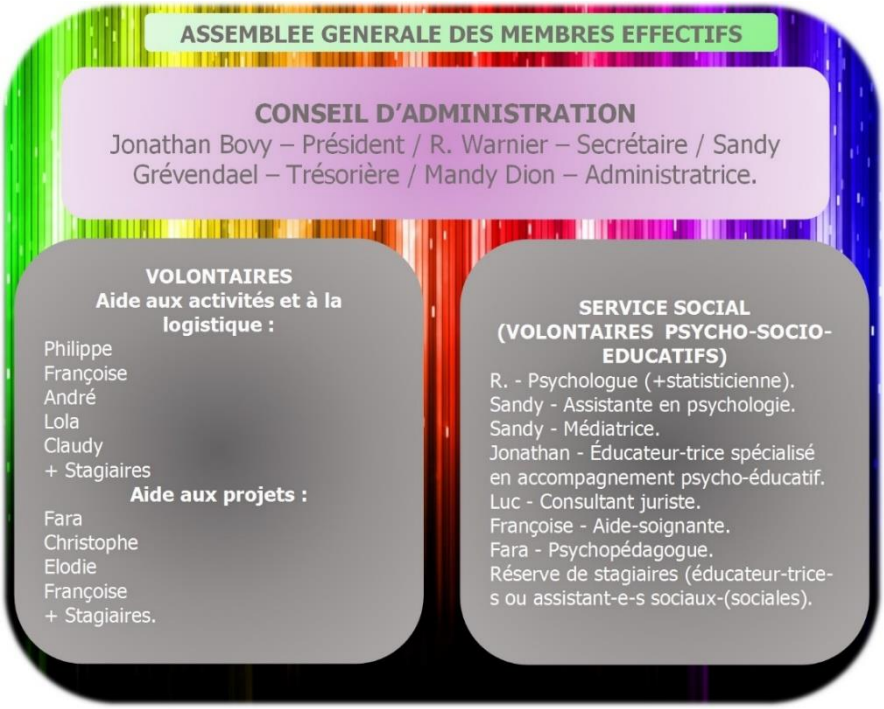

Nos partenaires :

- **Ville de Verviers :** la ville de Verviers soutient notre action. Premièrement, via le Collège Communal qui répond positivement à nos diverses demandes d'autorisations et, deuxièmement, via l'Echevinat de la cohésion sociale qui nous met à disposition les locaux de la maison de l'égalité des chances et des associations pour la réalisation de nos permanences, réunions et activités.
  De plus, nous collaborons avec le service de prévention de la ville dans le cadre de la cellule RED (Rencontre Emploi Diversité).
- **La Maison des Jeunes des Récollets** avec laquelle nous collaborons dans le cadre de notre projet « Autrement Jeunes ».
- **Le CVPS (centre verviétois de promotion de la santé)** avec lequel nous travaillons dans des projets de promotion de la santé et à l'EVRAS. Nous avons d'ailleurs intégré la plateforme multi-partenariale COVRAS (Coordination verviétoise à la vie relationnelle, affective et sexuelle) qui regroupe les acteurs de la région verviétoise autour des projets santé. Nous apportons notre expertise au niveau de l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
  Le CVPS est également un partenaire de premier plan dans la construction méthodologique et opérationnelle de nos projets.
- **Les CPF Inforcouple / FPS / Famille Heureuse :** nous travaillons également avec les trois centres de Planning Familiaux de l'arrondissement. Nous entretenons des contacts réguliers avec les CPF pour la mise en place de projets (animations scolaires), et en tant que personnes ressources vis-à-vis de leurs thématiques, ou encore en redirigeant nos usagers dont la demande entrerait plus dans leurs champs de compétences.
- **Icar Wallonie ASBL,** avec qui nous travaillons au niveau de la prostitution masculine.
- **Centre Femmes / Hommes Verviers**, avec qui nous intervenons lors de débats et conférences et avec qui nous collaborons dans une perspective d'égalité de droits entre les genres et de lutte contre le sexisme.
- **L'IPEPS Verviers**, avec laquelle nous organisons des animations de déstigmatisation de l'homo-bi-sexualité et en particulier pour les classes d'éducateur et d'éducateur spécialisé. Nous travaillons également avec un certain nombre de stagiaires issu de leurs filières.
- **La Fédération Arc-en-Ciel Wallonie** : nous avons rejoint la FAECW qui regroupe près d'une vingtaine d'associations LGBT sur le territoire de la FWB. Cette collaboration permet de nouer des liens avec une grande partie du réseau LGBT qui travaille sur des thématiques similaires aux nôtres. Cette plateforme nous permet de garder un contact étroit avec nos collègues et simplifie l'échange d'informations. De plus, la FAECW, en tant que structure de seconde ligne nous permet d'avoir une expertise sur des dossiers que nous pouvons appliquer dans notre travail de terrain. Et elle est un allié indispensable au travail de lobbying et de méthodologie d'interventions.
- **La Maison Arc-en-Ciel de Liège - Alliage ASBL**. De par leur statut de 1ière MAC en province de Liège nos échanges sont fréquents et notre travail d'information, de collaboration et d'orientation sont habituels. De plus, nous sommes présents chaque mois avec la tenue d'un stand lors de leur Tea-Dance.
- **Lalucarne.com ASBL.** C'est autour des échanges vis-à-vis des cultures LGBTQI que nous collaborons avec Lalucarne. De plus, nous intervenons chaque année pour une animation avec notre outil lors de leur journée destinée aux jeunes de Solidarcité ASBL.

Nos soutiens :
Les pouvoirs publics

Avec le soutien de la Wallonie

Avec le soutien de la Province de Liège et de son Service Santé et Social

Ville de Verviers

Nos sponsors privés

PARTIE II

3) Le Rapport d'activités 2015

Nos permanences :

Actuellement nous ouvrons nos portes au public 5 jours par semaine.

Notre horaire de permanences s'est vu modifié suite à notre emménagement.

Depuis septembre nous ouvrons tous les lundis de 13h30 à 17h00 pour notre **LGBThèque**.

Entre le 14/09 et le 1412, nous avons été ouvert lors de **13 permanences** qui ont permises d'accueillir **13 personnes** durant c'est **38h30 d'ouverture**.

Ce nouveau projet propose à nos visiteurs et visiteuses un espace d'informations sur les thématiques LGBTQI+.

C'est aussi un point de rendez-vous pour aborder les différents aspects du parcours de transition. En plus des informations pratico-pratiques nous proposons un carnet d'adresses de personnes ressources chez qui nous pouvons orienter les demandes.

Le mardi est toujours notre journée pour la permanence d'accueil. C'est un point de rendez-vous fixe où notre public peut nous retrouver pour suivre nos activités, demander une information ou faire une demande à nos intervenants, voir simplement venir en libre-service profiter de ce que nous proposons. C'est également lors de cette permanence que nos volontaires du service social conviennent des rendez-vous avec leurs bénéficiaires.

En 2015, nous avons été présents lors de **49 permanences d'accueil** pour un total **171h30** de présence. Durant l'année nous avons reçu la visite de **381 personnes**. En plus de notre présence nous avons aussi proposé des ciné-débats, des animations (activités de prévention en EVRAS) ou des conférences (la conférence sur la bisexualité).

Le mercredi est toujours réservé pour notre groupe jeune.

Les permanences « Jeunes » se font le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30.

Dans nos objectifs, un large volet est consacré aux jeunes (de 12 à 26 ans).

Nous avons donc, pour ceux-ci, une double méthodologie d'action.

Premièrement, vis-à-vis des jeunes LGBT pour qui nous avons mis en place une permanence spécifique sous le nom du groupe **« Autrement Jeunes »** afin de leur permettre d'avoir un espace de parole, de rencontre et d'activités pour aborder tout ce qui peut être en lien avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Notre objectif est de poser un cadre permettant le soutien par les pairs entre jeunes LGBT et jeunes non LGBT. Ainsi, ils peuvent poser leurs questions, partager leurs expériences et participer à des activités qui ont comme finalité d'en faire des CRACS (citoyens, responsables, actifs, critiques et solidaires).

Deuxièmement, nous ciblons les jeunes dans leur ensemble. Nous nous inscrivons dans une éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective (EVRAS) en mettant en place des animations, des activités, des débats ou des stands informatifs en vue de déconstruire les clichés et les discriminations LGBT. Nous proposons également des animations scolaires avec l'utilisation de notre outil pédagogique avec lequel nous formons aussi les professionnels de l'aide à la jeunesse à son utilisation.

Une partie de notre travail consiste, également, en de la prévention et la lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles.

Cette année nous avons mis en place **21 permanences jeunes**. Durant celles-ci nous avons accueilli **28 jeunes** durant c'est **75h30 d'ouverture**. C'est un peu mieux qu'en 2014 mais c'est encore loin du résultat que nous visons. Néanmoins nos stagiaires actuelles portes ce projet et nous misons sur 2016 et sur nos rencontres avec les CHEFF afin de dynamiser ce groupe. Notre nouvelle méthodologie d'action consiste en la création d'un groupe porté par les jeunes eux même et qui s'autogèrera. Nous prendrons dès lors un rôle de seconde ligne en étant un soutien structurel et méthodologique.

Depuis septembre nous ouvrons aussi le vendredi et le samedi de 17h00 à 22h30 pour nos **permanences de convivialité.**

C'est un moment de détente, de rencontres et d'échanges que nous proposons lors de ces week end. En effet, dans notre région il n'existe pas de spots estampillés LGBTQI+. Nous pensons donc important de permettre aux personnes de pouvoir venir se poser en fin de semaine pour prendre un verre en toute décontraction et rencontrer d'autres personnes autour d'une activité festive ou d'une animation. Notre volonté est de proposer un espace de rencontre pour les personnes se sentant seules ou éloignées d'endroit LGBTQI+.

Entre le 04/09 et le 19/12, nous avons ouvert **31 permanences de convivialité**. Durant ces **174h00 d'ouverture** nous avons reçu la visite de **202 personnes.** Nous ressentons le besoins des personnes de se retrouver entre elles, les permanences bien que peu encore connue du public offre toujours des moments agréables où l'on sent que les personnes profitent de ces moments pour être elles même.

Nous pensons que l'extension de nos plages d'accueils du public et de notre emménagement a eu une influence sur notre taux de participation et sur notre visibilité.

Voici quelques statistiques analysants cette hypothèse.

L'une des idées liées au changement de local était que cela nous permettrait d'attirer plus de nouvelles personnes. En effet, ce nouveau local allait de pair avec plusieurs avantages : la possibilité d'ouvrir davantage de permanences, une plus grande facilité pour mener des entretiens, un quartier plus discret, la fluidité des heures d'ouverture en sont autant d'exemples.

Pour cela, nous avons conservé la trace des nouvelles personnes arrivantes en 2015, avec l'idée que proportionnellement, il y en aurait davantage après l'installation du local qu'avant. Nous sommes conscients que les statistiques possibles à ce niveau sont limitées à plus d'un titre : tout d'abord, nous n'avons pas beaucoup de recul sur l'impact du local ; par ailleurs, les différences ressenties pourraient tout aussi bien être un effet saisonnier, ou l'effet d'une publicité supérieure de la part d'Ensemble Autrement.

A plus long terme, il sera sans doute plus pertinent d'effectuer des statistiques de présences lors des permanences, en moyenne. Ces résultats devront néanmoins prendre en compte le nombre d'heures d'ouverture très supérieur depuis l'emménagement rue Xhavée. De manière générale, 2015 fut une année-charnière, dont l'impact se fera probablement sentir à long terme et qu'il faudra réévaluer au long des années.

Il n'en demeure pas moins qu'un chiffrage, même à remettre en contexte, est intéressant à avoir. Quels que soient les éléments qui entrent en ligne de compte (et ils sont nombreux!), il n'en demeure pas moins pertinent de se dire que si davantage de nouvelles personnes viennent, c'est que l'association leur paraît plus accessible ou plus accueillante, ou fait davantage parler d'elle.

Le logiciel gratuit R a été utilisé pour effectuer les statistiques, qui seront ici essentiellement descriptifs. L'encodage s'est fait sous format-texte, en anonymisant les personnes en ayant fait partie. Le terme – ou « NA » est utilisé pour désigner les données manquantes.

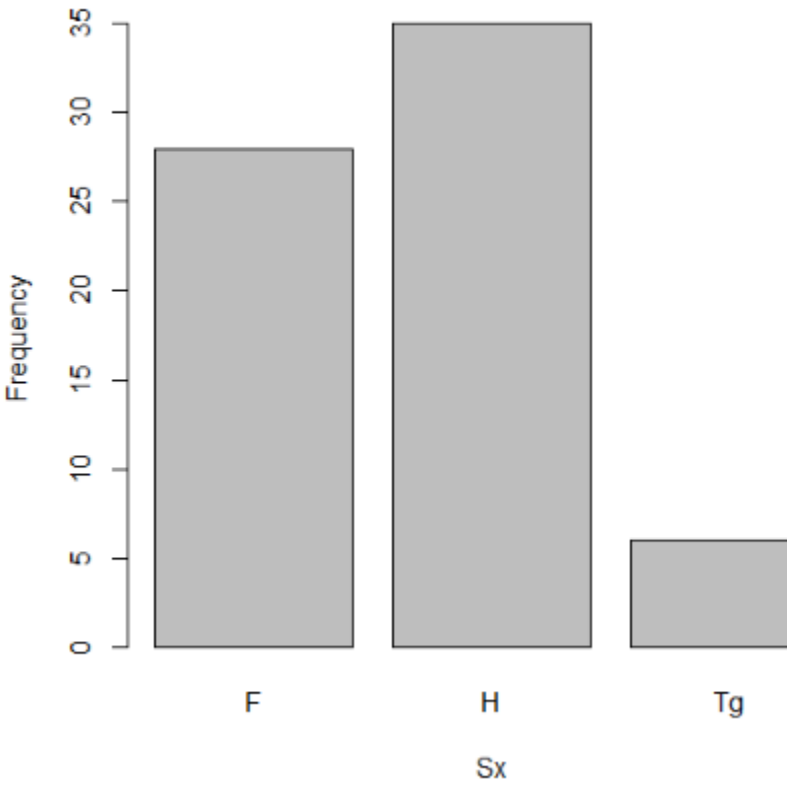

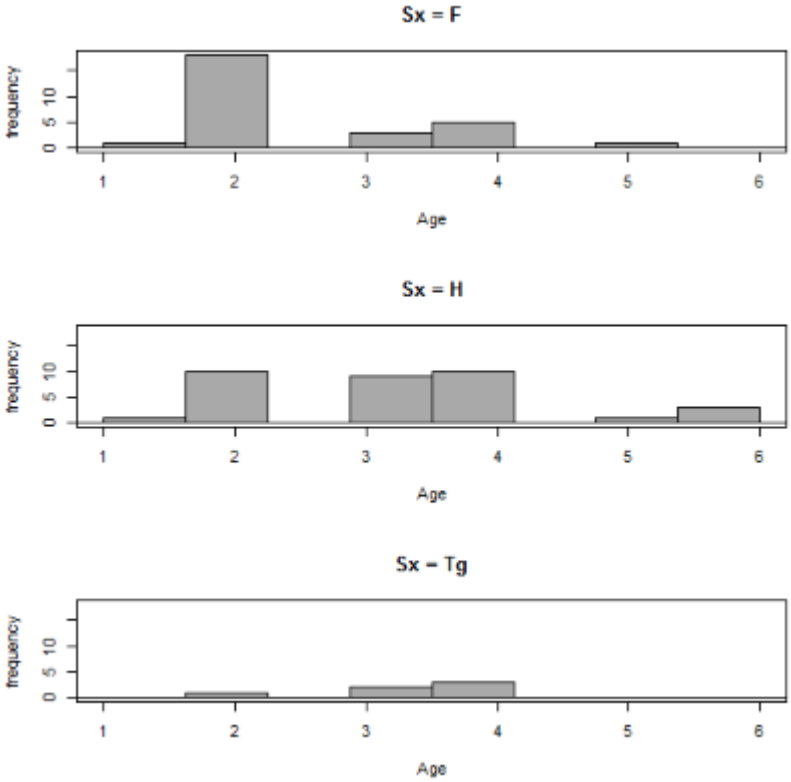

Comme nous pouvons le voir à partir de ces graphiques, les hommes constituent l'essentiel de notre population (50,72%), suivis par les femmes (40,58%). Les personnes transgenre constituent un groupe minoritaire (8,7%) mais bien présent. Par ailleurs, il est intéressant de mettre ces profils en relation avec les groupes d'âge ; ainsi, chez les femmes, la majorité appartiennent à la tranche d'âge des 18-26 ans ; la répartition des groupes d'âges est plus

homogène chez les hommes. Enfin, les personnes transgenre sont plutôt adultes ou d'âge mûr, quasi toutes étant dans la tranche des 27-29 ans ou des 40-59 ans.

Au niveau des nouvelles demandes en cours d'année, il est intéressant de constater qu'il n'y en a eu aucune nouvelle en avril. En contraste, cependant, il y a eu un grand pic en mars, avec 14 nouvelles demandes. Pour le reste, il y a des nouvelles demandes tout au long de l'année, chaque mois en apportant un lot compris entre 5 et 10% du total général à peu près. En calculant la répartition en mois des personnes se présentant, on en arrive à 59 sujets (pour dix d'entre eux, le mois n'est pas précisé). Notre déménagement ayant eu lieu durant le mois d'août, nous avons également retiré les six sujets s'y présentant, vu qu'ils ont pu être à cheval entre le nouveau local et l'ancien. Par conséquent, cela nous porte à 53 sujets.

Parmi ceux-ci, 17 sont arrivés entre septembre et décembre, et 36 entre janvier et juillet. Ceci nous mène à 5 nouvelles personnes par mois en moyenne pour la première période de l'année, et 4 pour la seconde. Cela fait donc une légère différence en défaveur du local en ce qui concerne les nouvelles arrivées, mais celle-ci n'est pas vraiment significative et n'est qu'à court terme.

Au niveau des demandes, enfin, nous avons fait, dans le cas d'occurrences multiples, fait primer les entretiens sur les informations, participations et orientations, et les participations sur les informations ; en clair, lorsque deux actions avaient eu lieu, on a sélectionné celle qui englobait les autres afin d'éviter de gonfler artificiellement le nombre de sujets. A noter qu'ici, 1 désigne une demande d'information, 2 de participation, 3 un entretien, 4 une orientation, et 5 une réunion.

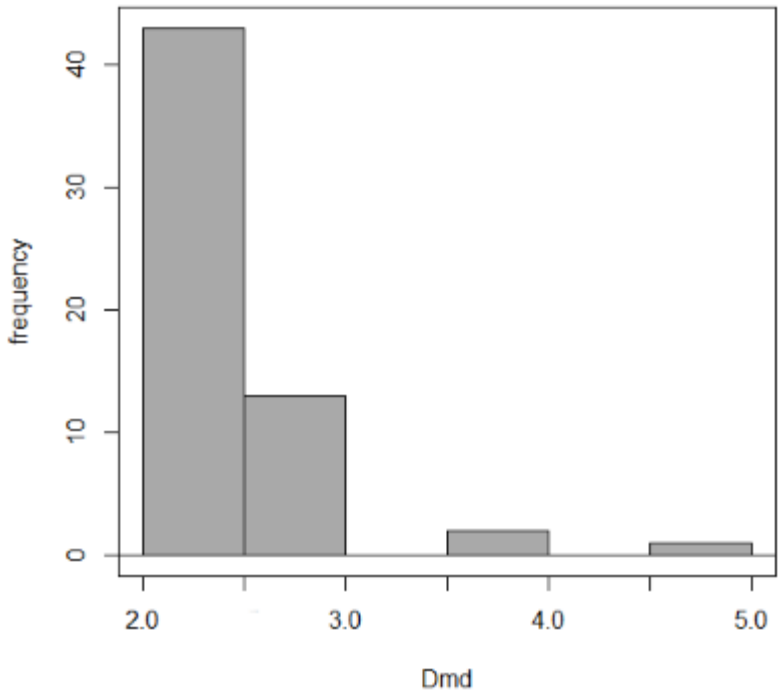

Comme on peut le voir, il s'agit le plus souvent de participations ; les personnes qui viennent pour la première fois apprécient de « se poser », histoire de voir à quel type d'ambiance et à quelles personnes elles s'exposent, et comment elles se sentent dans les lieux. Quelques-unes néanmoins préfèrent un entretien dans un cadre privé, qui peut être vécu comme plus sécurisant. Dans de rares cas, la personne est réorientée, ou introduite suite à un contact internet lors d'une réunion. Il n'y a pas de situation où la personne ait simplement demandé une information avant de s'en aller, et les gens choisissent à chaque fois de s'attarder, fut-ce pour une brève période. Enfin, au niveau du style de demande, il s'agit comme on peut s'y

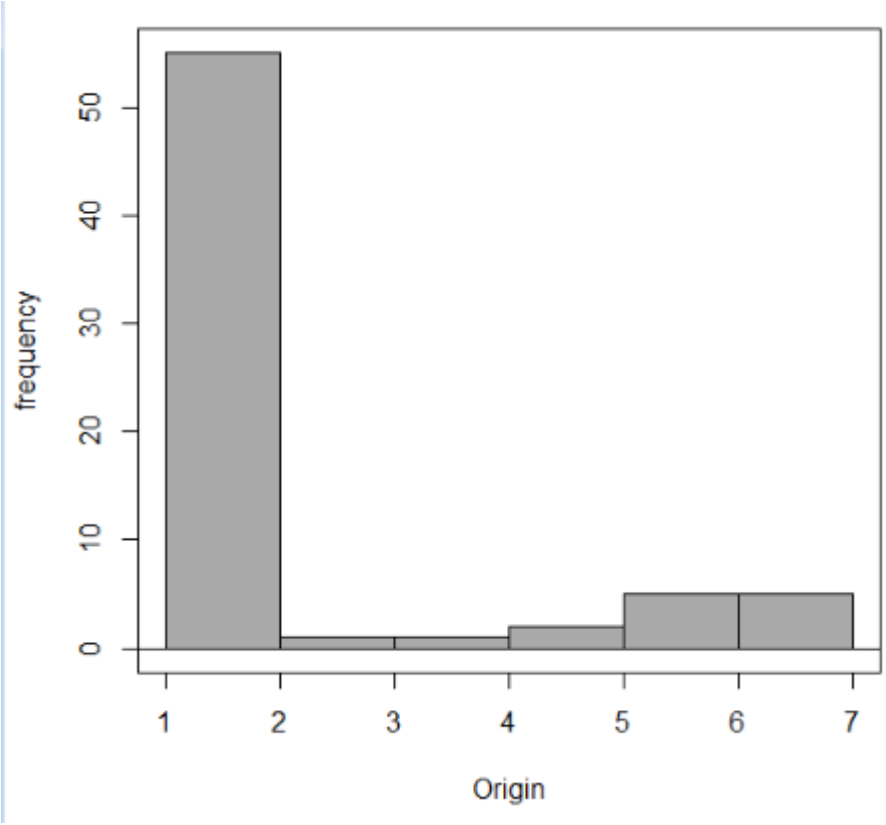

attendre d'un premier entretien dans l'immense majorité des cas, et rarement d'un suivi entamé par ailleurs (c'est le cas de 6 personnes, soit moins de 9% des demandes).

Nos activités en 2015 :

En plus de nos permanences, tout au long de l'année, nous avons mis en place bon nombres d'activités diverses et variées.

Il y a eu **34** au total. Celles-ci correspondent à **159h30** de réalisation et ont permis de recevoir **478 personnes**.

Nous avons eu 4 ateliers cuisine organisés par l'un de nos volontaires.

Nous avons eu 6 tables de conversations et d'échanges pour les personnes transgenres.

Nous avons réalisé 6 journées d'animations avec notre outil pédagogique Over the Rainbow (Solidarcité le 22/01, l'IPEPS Verviers le 30/03 et le 30/10, EPV CEFA le 20-21-23/04).

Nous avons aussi organisé 2 ciné-débats (01/04 et le 08/05), deux conférences le 01/04 et le 10/04 sur l'homophobie au Centre Femmes/Hommes Verviers.

Nous avons également mis en place des actions dans le cadre de la Rainbow Week et de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Ce fut l'occasion de présenter notre exposition « **#Diversité@Verviers** ». Ainsi que mettre en place une action dans les rues de la ville afin de conscientiser la population.

Une autre thématique qui nous a conduit à aller à la rencontre des citoyens est la prévention HIV/IST pour laquelle nous avons été faire des actions de distributions de préservatifs et de brochures. Nous avons par ailleurs, organisé fin d'année un grand flash mob' de solidarité avec les personnes séropositives en plein cœur du centre-ville.

Au niveau culturel, nous avons organisé en mai une journée Memory Day afin de faire un travail de mémoire par rapport aux guerres mondiales. Nous avons diffusé un film sur la déportation homosexuelle avant d'aller visiter les expositions mises en place à Liège.

Au niveau de l'organisation d'évènements festif nous avons mis en place les soirées Rainbow Carnaval en mars, « chope ton mec ou ta meuf avant la pride » en mai à l'occasion de la Rainbow Week, science-fiction en décembre à l'occasion de la sortie du dernier Star-Wars.

Nous avons ouvert lors des Fiesta City de Verviers, c'était le lancement de nos activités dans notre nouveau local.

Et enfin, il y a eu notre inauguration le 10 novembre pour nos deux ans.

Participations extérieures :

Cette année encore nous avons été présents aux évènements organisés par nos différents partenaires.

Notre équipe s'est mobilisée lors de 23 évènements extérieurs.

Nous étions présents lors de 7 Tea-Dance organisé par la MAC de Liège – Alliage.

Nous sommes intervenus comme conférencier lors du Festival Résistance organisé par la FGBT (18/02) suite à la diffusion du film PRIDE.

Nous avons été présents encore une fois lors des différents salons du volontariat (Liège, Welkenraedt, Verviers).

Nous avons aussi représenté l'asbl lors du grand Quizz LGBT organisé par Lalucarne.

Notre équipe s'est formée aux techniques du TROD grâce aux trois journées de formations proposées par l'asbl Ex-Aequo.

Et nous avons été présents lors de nombreuses réunions partenariales avec la Covras ou la plateforme RED.

Le service social :

Depuis le départ de notre association, nous avons voulu mettre l'accent sur l'aide et l'action sociale apportée à nos bénéficiaires.

Notre équipe possède donc des volontaires formés dans les domaines de l'éducation spécialisée, les démarches d'insertions sociales, la psychologie ou la médiation.

Durant toute une période nos volontaires, renforcé de stagiaires, proposait des entretiens d'écoutes, de suivis et d'orientations.

Maintenant que nous avons notre local, nous pouvons poursuivre ce travail dans des conditions plus propices au soutien et à la mise en place de suivi plus soutenu et plus structurés.

Bien que dans la vie quotidienne de notre association, nous réalisons un travail d'écoute, d'information, de soutien, de valorisation et de développement personnel pour chacune et chacun de nos membres, nous avons certain suivi pour lesquels nous avons ouvert un dossier.

Quand la demande de notre bénéficiaire ne peut être uniquement résolue par de l'information ou de l'écoute active et que des démarches doivent être mise en place pour répondre à ses besoins, notre équipe du service social ouvre un dossier individuel.

Il est d'abord réalisé un entretien de bilan qui permet d'avoir une vue sur la demande de la personne, son parcours, ses ressources et ses besoins.

Ensuite, en fonction du travail à effectuer, un plan d'action est mis en place et nos intervenants travail conjointement avec la personne en vue de l'aider au mieux.

Au besoin, ils se mettent en relation avec les autres intervenants de la personne afin de travailler en cohérence et dans l'intérêt premier de la personne.

Nos conditions organisationnelles ne nous permettent pas forcément de définir un intervenant référent à chaque personne. Mais dans la mesure du possible, c'est l'intervenant qui a réaliser le premier entretien qui devient la personne ressource. C'est pourquoi, nous organisons des réunions de suivi afin que l'équipe d'intervenants puissent échanger et définir ensemble des mesures à prendre afin d'aider la personne dans la réalisation de ses projets.

Tout ceci se passe dans le respect des différents codes de déontologie et dans le secret professionnel et secret professionnel partagé. Chaque dossier est individuel et comporte les coordonnées de la personne, les contre-rendus des entretiens ainsi que les démarches ou actions effectuées.

Chaque dossier est anonymisé par un numéro suivant la nomenclature standardisée de la date de naissance inversée suivi d'un code pour le genre et enfin des initiales de la personne.

Ces dossiers sont ranger sous clés et seuls nos intervenants du service social y ont accès.

Grâce à la présence d'une psychologue, nous pouvons également proposer des entretiens psychologiques.

Une plage horaire lui est réservée chaque semaine afin de pouvoir recevoir les personnes lors d'entretien. Elle fonctionne avec la personne soit par entretien soit par un travail plus informel. Ses notes étant soumises à un autre niveau de confidentialité, elles ne sont pas ajoutées au dossier propre de la personne mais conservées par ses soins.

Les demandes et les démarches effectuées sont variées. Parfois, il s'agit surtout d'être à l'écoute de la personne, de lui donner des informations. Souvent, la principale demande est de pouvoir rencontrer d'autres personne LGTBQI+ et de lutter contre l'isolement. Beaucoup encore, on besoin de se sentir intégrée dans un groupe et de pouvoir vivre de manière positive et épanouissante leur orientation sexuelle et / ou leur identité de genre.

Enfin, nous avons aussi – et c'est la majorité des dossiers individuels que nous ouvrons – des personnes primo-arrivantes séjournant en centre Croix-Rouge ou Fédasil qui ont fui leur pays en raison d'une menace liée à la pression homophobe ou transphobe qu'ils et qu'elles subissaient.

La demande étant de plus en plus croissante pour ce public, nous avons décidé de mettre en place un projet particulier pour eux afin de les recevoir au mieux et de développer notre aide et nos propositions d'activités socio-culturelles. De plus, bien plus que nos autres bénéficiaires ceux-ci demande un travail socio-administratif soutenu.

Le tableau ci-dessous présente nos suivis 2015.

Actuellement, nous avons 7 dossiers ouverts. 5 nouveaux pour cette année et deux suivis de 2014, dont l'un vient d'être clôturer.

ID	Entretien de bilan	Ouvert / Clôturé	Soc.	Psy.	Dates d'entretien de suivi
800113-1-MR	27/05/14	Clôturé	**X**		22/05/14 – 03/06/14 – 01/09/15 – 19/09/15 – 27/10/15 – 28/10/15
870310-1-FS	04/12/14	Ouvert	**X**		11/12/14 – 30/06/15 – 10/07/15 – 27/07/15 – 10/08/15 – 26/10/15 – 17/12/15
650307-1-RA	29/08/15	Ouvert	**X**	**X**	19/09/15 - 06/10/15 -20/10/15
830107-1-MG	02/10/15	Ouvert	**X**		09/10/15
650625-3-LP	02/10/15	Ouvert	**X**	**X**	
810628-1-SZ	16/10/15	Ouvert	**X**		
740109-1-SMH	19/12/15	Ouvert	**X**		

Les stagiaires :

Notre travail ne peut se faire sans l'appui des stagiaires que nous recevons.

En 2015, nous avons accueilli :

- 1 stagiaire en médiation.
- 5 stagiaires en éducation ou éducation spécialisée.
- 2 stagiaires assistante sociale.

Nous avons voulu leur laisser la possibilité de se présenter et d'exprimer comment leur stage c'est passé.

Je m'appelle **Anaïs**, j'ai bientôt 23 ans et je suis des cours à l'IPEPS Verviers. Actuellement je suis en stage en tant qu'éducatrice au sein de l'asbl Ensemble Autrement (Maison Arc-en-ciel de Verviers).
Mon stage a commencé depuis un peu plus d'un mois et j'ai déjà tenu un entretien individuel, participé à plusieurs évènements de préventions (Sida, HIV, …) et aussi à quelques soirées à thème (Halloween, sciences fiction), découvert le tea dance d'alliage sans oublier l'accueil de toutes personnes nouvelles ou non entrant aux permanences.
Cette présence pratiquement quotidienne en tant que stagiaire éducatrice dans l'asbl m'apporte beaucoup de petites choses qui pourront me servir dans mes prochains stages et dans mon métier par la suite. Méthodes de travail, création et organisation des activités, réunion de groupe et j'en passe… ! Tout ceci me donne déjà beaucoup d'expérience pour un premier stage dans le métier.
En dehors du professionnel, le stage me permet de me remettre en question sur pas mal de sujets et donc de pouvoir avancer dans ma vie personnelle.
Il me permet aussi de prendre plus confiance en moi et d'avoir moins « peur » d'aller vers les personnes extérieur par exemple par les évènements de prévention.
Je terminerai mon témoignage en disant que même si l'asbl n'est qu'à ses débuts, il y a l'intérieur de ce local, une équipe conviviale, souriante, à l'écoute et toujours disponible pour toute personne qui y pénètre.

Je m'appelle **Madison**, j'ai 21 ans dans quelques mois. J'ai été diplômée aide familiale fin juin 2015 et j'ai décidé de continuer mes études pour pouvoir devenir éducatrice. Je fais mes études à l'ipeps de Verviers.

Durant mon stage dans l'asbl, j'ai accueilli des primos-arrivants, participé à de nombreuses activités (tea-dance, flash mob, préventions Sida, ...), participé à des entretiens individuels et bien sûr fait des activités avec les bénéficiaires.

Du faites que l'asbl n'est que dans ses débuts, ça m'a montré qu'il faut croire jusqu'au bout en ses projets même si ce n'est pas toujours facile. Vu les activités auxquelles j'ai participé ça m'a montré comment s'organiser...

Je retire personnellement de ce stage, que ça m'a permis de croire en moi et de garder espoir sur ce que je voulais vraiment faire de ma vie.

En conclusion, je voudrais remercier Jona de m'avoir permis de faire mon stage ici et je remercie également l'équipe pour leur accueil et leur gentillesse. C'est une asbl qui apporte énormément de choses et qui te donne énormément de confiance en soi.

Merci à tous !

PARTIE II
4) POINT PRESSE & RÉSEAU SOCIAUX

Cette année encore la presse écrite et télévisée régionale nous a tendu le micro.
La première occasion était le 17 mai et la journée mondiale de lutte contre l'homophobie où nous avions présenté notre exposition sur la diversité des orientations sexuelles et des identités de genres en région verviétoise et où nous avions en parallèle été à la rencontre des citoyens du centre-ville afin de les sensibiliser aux questions LGBTQI+.

VERVIERS

La diversité de genre s'expose

Source : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150515_00650416. Mise en ligne le 16/05/15 à 6h00.

-Romain RIXHON

L'ASBL Ensemble Autrement a dévoilé, ce vendredi à la Maison de l'égalité des chances, les affiches photographiques réalisées par ses membres.

Cette exposition, indique Jonathan Bovy, le président d'Ensemble Autrement, vise à «prôner la diversité et à rendre visibles les personnes LGBTQI de Verviers et de ses environs» (LGBTQI signifie «lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, en questionnement, intersexués»). Avec, comme nom de campagne, #diversité@verviers. Facilement transportable, l'exposition est destinée à être itinérante et sera mise à la disposition de toute association, de tout enseignant, de toute école qui souhaite réaliser une opération de sensibilisation.

La campagne #diversité@verviers s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, programmée le 17 mai. Les membres et bénévoles de l'ASBL Ensemble Autrement ont ainsi sillonné le centre de Verviers, ce vendredi après-midi, pour distribuer des pin's de l'association Arc-en-ciel Wallonie, de lutte contre les discriminations homophobes et transphobes.

Infos par courrier au siège social d'Ensemble Autrement, rue Xhavée, 18 boîte 6 à Verviers, ou via contact@ensembleautrement.be.

VOYAGES LEONARD BARCHON - E40 Sortie 36

LaMeuse.be — Dimanche 10 Janvier 2016 Saint Guillaume — Ciel peu nuageux 6 / 9 — Trafic Fluide — 1,113 Pour le diesel — Rechercher

Régions | Actualité | Mon Actu | Foot | Sports | Fun | Culture | Pratique | Journal

Verviers — Accueil | Actualité | Sports | Nécrologies | Agenda | Immobilier | Trouvez un emploi à Verviers

Régions · Verviers · Actualité — Publié le Samedi 16 Mai 2015 à 18h07

Nouvelle campagne contre l'homophobie, à Verviers

Y.F.

Les couples de lesbiennes, les personnes bisexuelles ou transgenres sont à l'honneur de la nouvelle campagne de lutte contre l'homophobie initiée par l'ASBL verviétoise Ensemble Autrement. Vendredi, en prélude, des membres de l'association verviétoise distribuaient des pin's aux couleurs de l'arc-en-ciel dans le centre-ville.

14 réactions — J'aime — Partager 158 — Tweeter — G+1 0

L'ASBL Ensemble Autrement a distribué des pin's hier à Verviers.

« *Dimanche, c'est la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie*, indique Jonathan Bovy, président de l'ASBL Ensemble Autrement, que nous avons rencontré en pleine distribution. *On donne des pin's et on invite les gens à les porter dimanche pour montrer qu'ils sont fiers de la diversité au niveau des orientations sexuelles ou des identités de genre.* » La Ville de Verviers participera en hissant le drapeau arc-en-ciel sur l'hôtel de ville.

L'article complet à découvrir dans La Meuse Verviers de ce samedi 16, en cliquant ici

Télécharger Les Pilotes — pilotes.driverturbo.com — Tout pilotes Win Xp/Vista/7/8/10. - Simple et rapide - DriverTurbo.

Free Online Radio -
TK Elevateur Handicapé -
Ascenseurs Maison -

POSTEZ VOTRE CV MAINTENANT ! Références CONNECTED TO WORK

Les + lus
- Malmedy: le mystère de la maison jaune
- Cinq réfugiés du camp d'Elsenborn à la rue: ils avaient été impliqués dans une bagarre
- Région verviétoise: des vélos pour les mineurs étrangers à Ligneuville
- Le troisième procès du Jalhaytois Yves Hody
- Verviers: quatre dealers présumés verviétois déférés au parquet de Liège

La seconde apparition était à l'occasion de l'emménagement dans nos nouveaux locaux et de l'inauguration qui en a suivi. D'une part, ceci a permis de diffuser notre nouvelle adresse et nos nouvelles offres de services. D'autre part, il a alors été possible de faire un état des lieux du sentiment et de la perception de l'homophobie dans notre région.

LE JOUR VERVIERS
l'avenir

À Verviers, les homos se cachent encore

Il reste du chemin avant que les homosexuels soient pleinement intégrés à Verviers. Certains ont toujours peur de s'afficher. Mais les choses bougent malgré tout...

«Dans notre local, personne n'est jugé»

Par ailleurs, des interviews ont eu lieu à l'occasion de nos actions menées dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida. Notre action Flash mob' de solidarité avec les personnes séropositives a permis au journal l'Avenir de faire un focus sur l'état du HIV aujourd'hui et le journal télévisé de Télévesdre nous a consacré une interview lors de l'action COVRAS à la gare de Verviers le 1er décembre.

VERVIERS

Et si on parlait enfin, concrètement, du sida ?

On doit à l'ASBL Ensemble Autrement une sensibilisation en direct, samedi après-midi, sur la place Verte.

Une flash-mob de solidarité avec les personnes séropositives était mise sur pied, samedi après-midi, sur la place Verte.

De cette manière, l'ASBL Ensemble Autrement entendait dédramatiser les choses, mais surtout inciter à la vigilance face à ce fléau qui continue de faire d'immenses ravages.

Les responsables jouaient donc la carte de la convivialité festive, interpellant les passants pour les inciter à s'associer à la manifestation, avant de présenter le bilan des recherches actuelles en matière de soins et d'espérances de guérison.

Non sans distribuer aux passants des préservatifs, comme une incitation à la protection contre la maladie. ■ Y.K.

L'équipe de l'ASBL Ensemble Autrement, sur le terrain de l'action préventive contre l'extension inquiétante du sida.

Au niveau des réseaux sociaux, nous sommes toujours fortement impliqués sur Facebook avec un profil Ensemble Autrement ASBL, une Page et un Groupe.

Fin décembre 2015, nous avions près de 700 profils qui nous suivaient via le réseau social. Ce portail numérique est pour nous un outil précieux en termes de

communication tant dans la promotion de l'asbl que dans la promotion des événements ou pour maintenir le contact avec nos membres.

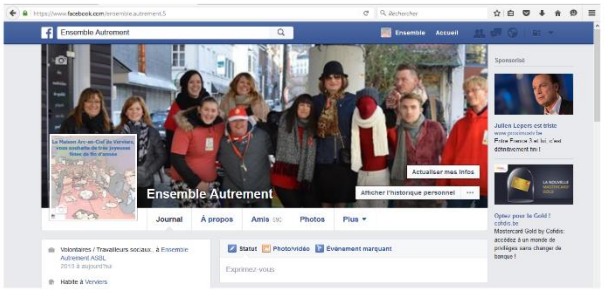

Nous avons également 3 groupes spécifiques.
Le groupe Autrement Jeune, Au féminin et Génération Stonewall.

Avec l'emménagement dans notre siège d'activités, le renouvellement de notre CA, la modification de nos statuts et l'élargissement de nos missions, nous avons également décidé de modifier notre site internet et de le rendre plus en adéquation avec notre identité nouvelle.

A l'heure où nous bouclons ce rapport, celui-ci n'est pas encore entièrement terminé mais néanmoins les informations de bases y sont présentes.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement

www.ensembleautrement.be.

PARTIE II
5) Objectifs 2015 et évaluation

Pour 2015, nous avions établi une liste d'objectifs que nous voulions atteindre. Ceux-ci étaient ambitieux et se divisaient en deux grandes catégories :

Premièrement, il y avait les objectifs structurels liés à notre association.
A savoir :

Objectifs	Évaluations
Agrandir et rendre plus complémentaire l'équipe de l'association.	Tout au long de l'année, nous avons vu grandir notre équipe. Certain sont partis, d'autres sont venus. A l'heure actuelle nous pouvons compter sur un noyau de volontaires motivés et sur une équipe tournante de stagiaires.
Poursuivre et améliorer la gestion interne et la gestion de l'équipe qui compose notre asbl.	Notre emménagement a forcément contribué à améliorer la manière dont nous fonctionnons. Cette structure nous permet, parfois encore avec un peu de rodage, de mettre en place des procédures de gestion.
Poursuivre et intensifier la visibilité de notre structure et de ses missions.	De même, le fait de pouvoir nous fixer à un point précis facilite notre reconnaissance et notre existence par notre public ainsi que le grand public.
Trouver des financements.	Cette année nous avions fait notre demande de soutien financier à la RW auprès du cabinet de Maxime Prévot. Ce subside reçu nous aura permis de couvrir une grande partie de nos frais de fonctionnement.
Trouver et aménager un local propre à l'association.	C'était notre priorité et nous y sommes parvenus en devenant locataires d'une salle correspondant à nos besoins en termes de mise en place d'activités mais pouvant également servir lors de nos entretiens du service social.

Ensuite, il y a les objectifs liés à notre objet.
A savoir :

Objectifs	Évaluations
Améliorer le cadre d'accueil et les activités proposées.	Notre nouvelle structure et les efforts déployés par l'équipe pour rendre notre local chaleureux et agréable, nous permettent d'accueillir nos membres dans de bonnes conditions. Des petits travaux et des améliorations en termes de décoration doivent encore être faits afin d'augmenter le « cachet » de notre salle. Mais les conditions de base pour un accueil et un confort sont réunies.
Créer de nouveaux projets.	Ce sont surtout nos projets précédents que nous avons amélioré et que nous continuons à développer au mieux. Néanmoins, plusieurs projets ont été amorcés, la

	LGBThéque, le projet pour l'accueil de nos primo-arrivants, les ateliers artistiques de Fara. Par exemple.
Développer et promouvoir les différents groupes (en particulier le groupe jeunes).	C'est probablement le point qui a été le moins productif cette année. Nos groupes sont toujours présents mais la mixité entre toutes les catégories de nos différents publics a été privilégiée. Le groupe jeune a encore cette année eu un moins bon succès. Nous restons néanmoins convaincu de sa pertinence et de sa nécessité. Des contacts sont engagés avec les CHEFF en vue de le dynamiser et donner aux jeunes cet espace d'expression en les laissant maîtres de ce groupe.
Développer le service social.	Encore une fois, notre emménagement à tout changé. Nous observons une augmentation de nos rendez-vous et de nos démarches avec nos suivis. Plusieurs nouveaux dossiers ont été ouverts et la demande pour nos usagers primo-arrivants a fortement augmenté.
Œuvrer à nos missions générales.	De manière générale, nous avons poursuivi tout au long de l'année nos objectifs et nous avons complété le nombre de missions pour lesquelles nous œuvrons.
Poursuivre et améliorer l'offre de services proposés à nos usagers.	Nos permanences, nos activités, nos entretiens et les services qu'on propose ont été intensifiés après l'été.
Poursuivre et intensifier le travail avec notre réseau.	Nous nous sommes recentrés sur notre travail interne et sur le développement de nos activités au sein de notre structure. Néanmoins nous n'avons pas oublié le travail avec le réseau. Nous avons été présents à de nombreuses réunions, stands et événements organisés par nos partenaires. De plus, des conventions de collaboration sont en train d'être conclues entre le réseau et nous.
Répondre de manière optimale à la demande de notre public et favoriser les rencontres ainsi que le développement du mieux-être et mieux vivre pour chacun d'entre eux.	C'est le cœur de notre action. Nous misons sur des rencontres et des échanges entre les personnes qui viennent chez nous. Nous avons à cœur d'être au service des demandes que l'on nous formule.

Pour 2016 nos objectifs seront de poursuivre le travail initié en 2015.
Nous stabiliserons notre structure et nous poursuivrons la mise en place de nos permanences, activités et projets spécifiques (présentés et développés dans le chapitre suivant).
Au niveau de notre association, les objectifs ne varient pas énormément.

- Trouver du financement.
- Améliorer notre cadre d'accueil et réaliser les travaux nécessaires.
- Déposer notre dossier de candidature afin d'être reconnu comme Maison Arc-en-Ciel de Verviers.

PARTIE II
6) Projets 2015 & 2016

Ensemble Autrement a plusieurs projets spécifiques que nous proposons.
Certains ont déjà été mis en place en 2014 et 2015 d'autres ont été initiés cette année.
En 2016, nous poursuivrons la réalisation de ceux-ci.

Le projet « OVER the RAINBOW »

Notre projet a pour objectif de former les professionnels et animateurs de la jeunesse aux thématiques LGBTQI afin que ceux-ci puissent mettre en place des actions auprès de leurs jeunes en vue de les sensibiliser et de les informer sur les stéréotypes ou les comportements homophobes et les conséquences que ceux-ci peuvent avoir sur les personnes d'orientation sexuelle minoritaire ou associées comme telles.

L'outil que nous avons développé est un jeu pédagogique (sous la forme d'un jeu de plateau) pour aborder l'homosexualité, la bisexualité et l'homophobie avec des jeunes de 14 à 21 ans.

Cet outil est utilisé dans un cadre préventif mais est également indiqué en post-situation de crise. Nous travaillons à la demande des institutions mais nous pouvons également proposer son utilisation si nous estimons qu'il y a un besoin suite à une problématique rencontrée.

L'outil animé par un intervenant formé à son utilisation permet de rendre le jeune acteur du débat et de la réflexion en lui fournissant des informations nombreuses et variées qui vont permettre, avec l'expertise des animateurs, de déconstruire les idées préconçues souvent véhiculées sur la population lesbigaie. Le jeu permet aussi de cerner les différents mécanismes engendrant les comportements homophobes, leurs impacts sur les lesbigays et les pistes de solutions que les jeunes peuvent trouver en vue d'agir contre ces comportements dont ils pourraient être les auteurs, les témoins ou les victimes.

Contrairement aux autres outils de lutte contre les comportements homophobes, « Over the Rainbow » est un jeu de plateau ce qui amène une dimension ludique qui dédramatise les thématiques en abordant les discriminations et les violences homophobes dans un contexte réaliste mais non oppressant. Il relate avec réalisme les histoires de vies de différents protagonistes ce qui permet d'agir sur la capacité empathique des jeunes et il se veut pluraliste en abordant les thématiques par rapport à l'homosexualité masculine et féminine, à la bisexualité (souvent peu – pas – abordée), à l'homophobie vécue par des personnes hétérosexuelles. Il permet donc de renforcer les compétences des jeunes.

L'outil permet donc de poser un cadre structuré autour des jeunes et des intervenants formés à son utilisation. Ils peuvent ainsi aborder les mécanismes du coming-out, les questions qu'il engendre, l'impact sur le jeune et sur son entourage. Ils peuvent également aborder les thèmes en lien avec les lieux de vie du jeune, sa famille, l'école, la sphère sociale.

Par des scénarios à construire ou par des jeux de rôles l'intervenant invite les jeunes à comprendre les questionnements des jeunes lesbigays par rapport à leur orientation sexuelle, les moments d'angoisses, la peur de l'annoncer, les éventuelles tentatives de suicide que la pression normative peut avoir sur les jeunes lesbigays. Il aborde aussi les risques liés à l'homophobie directe ou indirecte, au harcèlement qui peuvent engendrer un mécanisme autodestructeur pouvant conduire à des prises de risques (abus d'alcool, drogues, rapports sexuels à risques (HIV – IST)). L'intervenant peut également avec l'aide de l'outil aborder des thématiques plus générales par rapports aux discriminations. Ainsi, il peut sensibiliser aux

nouvelles formes de harcèlement liées aux réseaux sociaux ou encore le sexisme et la conception sociale des rôles masculin et féminin.

Cet outil a été utilisé à plusieurs reprises lors de cette année. Notre association possède la version « beta » réalisée lors du TFE de notre membre fondateur.

Deux autres versions « beta » ont été réalisées pour des partenaires qui nous en ont fait la demande. Des commandes du jeu nous parviennent régulièrement.

Le projet LGBThèque :

Le projet a pour but d'être un compendium documentaire interactif à la fois à destination des personnes transgenre, de leur entourage et du monde associatif. Il comprend à la fois des références théoriques (concepts d'homophobie et de transphobie entre autres), des informations pratiques sur la transition notamment au niveau médical et législatif, et un carnet de contacts friendly/safe locaux et provinciaux dans des domaines divers.

A court terme, il vise à aider les personnes transgenre à se rendre compte que leur parcours n'implique pas un rejet généralisé ni de renoncer à des activités par crainte du jugement, leur donnant des outils pour prendre leur transition en main et offrant un cadre plus général que la bouche à oreilles. Au niveau de l'entourage, il contribuera à déconstruire les préjugés négatifs sur la transidentité et la transition.

A long terme, ce projet a pour but de bénéficier au monde associatif en tant que référence documentaire et de carnet d'adresses locales, voué à évoluer et à s'agrandir à mesure que d'autres contacts sont découverts.

Le projet TEST&VOUS :

Le projet **TEST&VOUS** est un projet de permanences visant à réaliser des tests rapides de dépistage du VIH au sein de la population LGBTQI de l'arrondissement de Verviers et de ses environs.
Ce test entre dans la catégorie des TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique).

Il consiste en la mise en place d'un créneau de permanences réalisées tous les mois par un binôme composé d'un intervenant social formé au counseling en santé sexuelle et d'un intervenant habilité à réaliser des opérations médicales.

Le **TROD** consiste en la prise d'une goutte de sang capillaire placée sur un appareillage composé d'une membrane réactive, qui après manipulation donne un résultat réactif ou non au virus de l'immunodéficience humaine. Le résultat est connu en quelques minutes.

Constats :

Les chiffres de la *Plateforme Prévention SIDA*, de l'ASBL *EX-AEQUO* et du mémoire en santé communautaire de *Simon Englebert* (lauréat du prix François Delor 2015), démontrent bien qu'il existe encore une forte prévalence de risques liés au HIV et autres IST dans le cadre des HSH et ce même dans notre région.

Dans l'arrondissement de Verviers, les sites proposant un dépistage gratuit et anonyme ne sont pas nombreux (le CHPLT). Les trois plannings familiaux de Verviers proposent également un dépistage, mais l'accès n'est pas forcément gratuit. De plus, actuellement, seul le planning de la Famille Heureuse propose un dépistage par TROD.

Bien que tous ces sites soient accessibles à tout un chacun, aucun ne se destine spécifiquement au public HSH et nous savons – c'est d'autant plus vrai en région verviétoise – que les HSH peuvent être freinés par le fait de devoir exposer leurs rapports entre hommes.

La crainte d'un jugement (fondée ou non) sur leurs pratiques homosexuelles peut biaiser le counseling et ne pas permettre à l'intervenant de disposer de toutes les informations nécessaires pour conseiller au mieux son patient.

Notons encore, que malgré toute la compétence des intervenants, ceux-ci ne sont peut-être pas suffisamment formés pour répondre aux demandes et interrogations spécifiques aux patients HSH.

Publics ciblés :

Afin de n'exclure aucun membre de notre public, ce projet se destine à toute la population Lesbienne, Gaie, Bisexuelle, Transgenre, Intergenrée et Queer ayants des rapports sexuels à risque ou pensant en avoir eu. Malgré cela, notre attention sera particulièrement orientée vers la population HSH.

Objectifs :

- Pouvoir permettre à nos publics cibles d'avoir une orientation diagnostique quant à leur statut sérologique vis-à-vis du HIV. Cela se fera en renfort de l'objectif global de l'ONU-SIDA du 90-90-90.
- Permettre à notre public de bénéficier d'un cadre adapté pour réaliser le test et recevoir un counseling individualisé.
- Augmenter l'offre de service pour la couverture du dépistage du HIV en région verviétoise.
- Permettre d'effectuer une analyse régionale des comportements à risques chez les HSH de notre arrondissement.

Le projet Cellule de Médiation :

Vous êtes une personne LGBTQI+ et vous avez des difficultés avec vos proches, vos amis ?
Vous êtes un proche, un ami d'une personne LGBTQI+ et vous avez des difficultés face à cette situation ?
Alors peut-être que l'espace médiation peut vous aider.

Qu'est-ce que c'est ?
Un espace qui favorise la communication.
L'espace médiation sert de passerelle, c'est un potentiel pont afin d'aider à relier les personnes LGBTQI+ et leurs proches.
L'espace médiation permet d'amorcer ou de réamorcer la communication entre la personne LGBTQI+ et ses parents, ses frères, ses sœurs, ses enfants et amis grâce au médiateur qui sera là pour gérer la communication.
Qu'est-ce qu'un un médiateur ?
Le médiateur est une tierce personne qui favorise la communication grâce à ses qualités:
- d'écoute
- d'empathie
- d'organisateur de la communication

- de garant du respect de l'autre
- d'impartialité, de multi partialité (être aussi attentif aux situations vécues par l'une des parties que de l'autre partie.)
- de non jugement
- de confidentialité

Qui participe à la médiation ? Et dans quels cas ?
La personne LGBTQI+, les membres de sa famille, ses amis, etc.
- Suite à l'annonce, suite au Coming-Out, si les relations et réactions sont difficiles.
- Face à l'homosexualité, la bisexualité, la transidentité, des personnes peuvent se retrouver en difficulté quant à la réorganisation de la vie familiale.
- Il y a un souhait de reprendre contact après une rupture ou la personne a repris contact et souhaite de l'aide pour que cela se passe au mieux.
- C'est aussi un espace où les personnes peuvent parler lors de moments importants de la vie (ex : remariage, fêtes de famille...).

Toutes personne est invitée à l'espace médiation dans les cas suivants :
- Si vous avez des craintes par rapport à l'annonce de votre homosexualité, bisexualité, transidentité.
- En tant que proche, si vous ne savez pas comment réagir face à l'annonce de l'homosexualité, bisexualité, transidentité.

Pourquoi l'espace a-t-il été mis en place ?
L'espace médiation a été mis en place parce que nous avons connaissance des difficultés que peut impliquer le Coming-out.
Pour les parents (face à l'annonce de leur enfant), les enfants (face à l'annonce du parent)
Généralement, pour une grande partie des familles, c'est un moment difficile. Les parents d'une personne LGBTQI+ ou les enfants qui apprennent l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité de leur parent (entre autres situations...) peuvent éprouver une gamme d'émotions comprenant le choc, la peine, la culpabilité, le blâme, la déception et de la douleur.
Les parents sentiront peut-être une perte d'une manière quelconque - pas de futurs petits-enfants, pas de belle-fille, de beau-fils tant rêvé -. Cela peut brouiller leur bonheur et leur amour pour la personne.
Pour les enfants, en plus de l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité d'un des parents, il y a le fait que papa et maman ne seront plus ensemble, de plus les enfants sont fragiles face aux critiques de l'entourage familial ou scolaire.
Cette annonce va susciter l'incompréhension, peut-être le dégoût, la honte due à des idées toutes faites. Les proches peuvent eux-mêmes avoir peur d'être rejetés par leurs proches car ils sont parents, enfants d'une personne LGBTQI+. Ils doivent faire un deuil, le deuil de leur enfant idéalisé, de leurs parents idéalisés, l'idéal qui aurait été selon eux hétérosexuel et cisgenre.
Vous êtes parents, ou proche de la personne concernée par le Coming-Out, par les difficultés liées à l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité malgré tout ce qui se passe en vous, vous souhaitez comprendre, renouer les liens ?
La médiation peut vous y aider.
Pour les personnes LGBTQI+ (réactions possibles des proches):
- les proches peuvent tout simplement ne pas savoir comment ils doivent réagir et se sentent un peu perdus.
- Parfois ils ne veulent pas le croire.
- Les parents, les proches peuvent voir leur monde s'effondrer et être très maladroits dans leurs réactions.

- Ils peuvent dire des paroles blessantes.
- Faire un pas de recul car ils ont peur ou sont dégoûtés.
- Ils pensent bien faire et pensent rassurer la personne LGBTQI+ en lui disant que ça va passer.
- Ils peuvent ne pas avoir compris l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité et considérer ça comme une maladie, allant jusqu'à vous proposer des thérapies.
- Ils peuvent vouloir vous interdire d'avoir des comportements sexuels.
- Ils peuvent s'imaginer que c'est un choix et vous demander de changer d'avis.
- Il peut y avoir des pleurs, de la colère, du dégoût.
- Ils peuvent espérer que ce n'est qu'une passe.
- Ils peuvent rester muets, en faire un sujet tabou et ne pas vouloir en parler.
- Malheureusement les réactions peuvent aller jusqu'au rejet.
- …

Mais malgré toutes ces réactions négatives possibles, il ne faut pas perdre espoir.
Pour beaucoup de personnes dans cette situation, cela prend déjà du temps d'accepter leur propre orientation sexuelle ou leur identité de genre. Parfois les proches ont juste besoin de temps, de comprendre, de se rendre compte, de parler. Il arrive qu'ils aient juste peur, et qu'il en découle besoin d'être rassurés. Peut-être que simplement renouer la communication grâce à un tiers médiateur peut être utile.
Ce tiers est là pour que la communication se passe le mieux possible, pour vous aider à vous comprendre, à trouver les mots.
Il est parfois très difficile d'arriver à en parler ensemble, de se faire comprendre, de comprendre les réactions de l'autre, mais peut-être que la médiation peut vous y aider.
Que devons-nous en retenir ?
En offrant un espace qui favorise la communication, la médiation permet :
- Aux enfants de mieux comprendre et faire face aux réactions parfois violentes de leurs parents, de leurs proches, de leurs amis.
- Aux parents, enfants, proches et amis de comprendre, de l'accepter et de l'accompagner.
- De rendre la conversation moins oppressante. Parfois les personnes dans toutes ces situations décrites sont dans l'incompréhension, souhaitent comprendre, souhaitent parler mais se retrouvent dans la crainte d'affronter une discussion en face à face, c'est pour cela que la présence d'un tiers peut rassurer, et aider.
- Enfin, la médiation peut permettre de parler de toutes les difficultés vécues en rapport avec l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité qui sont encore bien présentes à ce jour.

L'espace médiation a une fonction de passerelle pour la communication entre la personne en situation d'homosexualité, de bisexualité ou de transidentité et les proches.

Le projet Accueil des migrants ayant fui leur pays en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre :

Notre association accueille, depuis presque ses débuts, des personnes primo-arrivantes séjournant dans les différents centres Croix-Rouge de la Région (Bierzet, Manderfeld, Fraipont, Banneux).

Ce public devient une part importante des demandes rencontrées par notre service social.

Nous souhaitons donc développer ce projet en vue de leur apporter une aide et un accompagnement dans leur intégration au sein de la société Belge mais aussi au sein de la communauté LGBTQI+. En effet, pouvoir exprimer et s'identifier en tant que LGBTQI quand on a été obligé de le dissimuler pour sauver sa vie peut parfois prendre du temps et beaucoup

d'efforts. Nous souhaitons donc développer un espace d'échange, de rencontre et de sécurité pour qu'ils ou elles puissent s'épanouir pleinement dans la reconnaissance de leur orientation sexuelle et / ou de leur identité de genre.

Le projet :

En tout premier lieu, et dans un axe individuel, ce projet vise à l'accueil des personnes d'origine étrangère ayant fui leur pays en raison de leur orientation sexuelle et / ou de leur identité de genre. Nous leur proposons un espace d'écoute, de non-jugement et de sécurité où ils/elles peuvent exprimer leur identité en toute sécurité.

Ensuite, nous prodiguons écoute et accompagnement via nos intervenants psycho-sociaux. Par des entretiens individuels et des démarches entreprises (participation à des stands ou des manifestations LGBT qui donne une image positive et inclusive de l'homosexualité dans notre pays), nous travaillons sur la représentation qu'ils peuvent avoir de leur homosexualité ou de leur transidentité. Nous informons aussi sur le contexte législatif et culturel Belge (quels sont leurs droits). Nous apportons également une aide à la préparation des auditions au CGRA. Nos suivis se font par ailleurs par la mise en réseau, puisque nous collaborons avec les centres CR, leur avocat, leur médecin ou tout autre intervenant.

En second lieu, c'est l'axe groupal que nous développons. En effet, dans leur centre respectif leur identité est bien souvent bridée comme au pays, nous leur permettons de créer du lien avec les autres membres parfois éloignés par les centres. Nous créons aussi du lien avec le reste de notre public. L'échange des expériences de vie sont mutuellement enrichissantes. En conclusion, il s'agit de briser l'isolement bien souvent ressenti et de favoriser la solidarité entre tous nos membres.

Nos différents groupes

Notre philosophie et notre volonté est de favoriser la rencontre entre les personnes et de créer une mixité pour que chacun puisse découvrir l'autre avec ses points communs et ses différences. Mais nous constatons aussi, qu'en certaines occasions, le besoin de se retrouver en petit groupe peut se faire ressentir.
Nos différents groupes sont utilisables à la demande.

Génération Stonewall :
Génération Stonewall est le groupe pour les personnes de 50 ans et + de l'asbl.
Vous avez minimum 50 ans et vous voulez un lieu convivial et agréable qui vous permette d'exprimer l'entièreté de votre personnalité.
Un groupe qui met l'accent sur la rencontre, le partage et la solidarité mais aussi qui favorise l'intergénérationnel en vous permettant de rappeler aux plus jeunes comment vous avez contribué à l'évolution des droits en matière d'orientation sexuelle et / ou d'identité de genre.
Un groupe qui vous permet de participer à des activités culturelles, sociales, militantes ou récréatives.

Au féminin :
Ce groupe est ouvert à toutes les personnes qui se sentent femmes et qui souhaitent se retrouver entre elles pour des activités, des moments de détentes, des sorties.

Autrement jeune :
Tu es JEUNE ! Tu es HOMO, BIS, TRANS* ou FRIENDLY !

Alors rejoins le groupe jeune d'Ensemble Autrement.
Un groupe où tu peux exprimer l'entièreté de ta personnalité sans craindre de jugements.
Tu as des questions où tu es en questionnement par rapport à ton orientation sexuelle et / ou ton identité de genre.
Tu subis des discriminations, tes proches ont un comportement homophobe ou transphobe.
Notre équipe d'animateurs et de travailleurs sociaux peuvent t'aider et te soutenir.
Tout va bien, mais tu veux un endroit pour discuter, t'amuser, t'éclater et rencontrer d'autres jeunes, alors rejoins Autrement Jeune.

PARTIE III
7) Bilan comptable 2015

BILAN COMPTABLE – EXERCICE 2015.

RECETTES :

Journal de banque + journal de caisse.

POSTES	MONTANTS TOTAUX	EXPLICATIFS
COTISATIONS	195.00€	Sont reprises : les cotisations des membres adhérents et des membres effectifs.
RECETTES D'ACTIVITÉS	2657.33€	Sont reprises : les recettes des permanences, des activités organisées, des interventions (conférences, débats, animations scolaires).
DONS OU LEGS	426.00€	Sont repris : les dons privés de personnes ou d'organisations.
SPONSORS	100.00€	Sont repris : les sponsors de commerces ou d'entreprises.
SUBSIDES	2650.00€	Sont repris : le subside de la ville de Verviers et la 1ière tranche du subside du Cabinet Prévot à la RW.
DIVERS	985.77€	Sont repris : le solde restant de 2014, la bannière AECW sur le site internet, la tirelire du local
TOTAL =	**7014.10€**	

DÉPENSE :

Journal de banque + journal de caisse.

POSTES	MONTANTS TOTAUX	EXPLICATIFS
ADMINISTRATIFS	359.84€	Sont repris : les frais de photocopies pour les réunions et les documents administratifs et comptables, les cotisations, les frais de publications au MB,
FONCTIONNEMENTS	4359.34€	Sont repris : les loyers et charges du siège d'activités, la téléphonie, les frais de gestion du compte, les fournitures de bureau, les achats de matériel informatique ou multimédia, tous les achats permettant le bon fonctionnement de la structures, …
ACTIVITÉS	1596.98€	Sont repris : tous les frais permettant la mise en place des permanences et d'activités organisée par l'association.
DÉPLACEMENTS	209.00€	Sont repris : tous les frais liés aux déplacements liés aux réunions ou aux activités auxquelles l'association a participé.
DIVERS	59.68€	Sont repris : le report en perte de la caisse en 2014.
TOTAL =	**6584.84€**	

Bilan au 31/12/2015 : **+ 429,26€**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016.

CHARGES (DEPENSES) PREVISIONNELLES			
6.1 Services et biens divers (Subdivisions par nature de frais)			
611 Charges locatives et entretiens	**4790**		
6110 Loyers des locaux permanents		3900	
6111 Locations ponctuelles		100	
6112 Location matériel		150	
6113 Entretien des locaux		140	
6114 Entretien du matériel		500	
612 Fournitures	**1880**		
6120 Fournitures de bureau		240	
6121 Fournitures informatiques		200	
6122 Frais de photocopies		180	
6123 Petits matériels de bureau		480	
6124 Produits d'entretien		60	
6125 Eau		120	
6126 Electricité		300	
6127 Gaz / Mazout		300	
613 Rétributions de tiers	**750**		
6130 Commissions			
6131 Honoraires, vacations			
61311 avocats			
61312 expert-comptable		300	
61313 réviseur			
61314 animateurs – formateurs		150	
6132 Secrétariat social			
6133 Service de nettoyage			
6134 Assurances non relatives au personnel		*300*	
61341 Incendie			150
61342 Vol			
61343 RC			150
61344 Véhicules			
614 **Transports et frais y afférents**	**700**		
6140 Frais de déplacements		*700*	
61401 personnel			
61402 administrateurs			350

61403 bénévoles			350
6141 Abonnements			
615 Activités – Documentation	**9934**		
6150 Frais de réception et d'accueil			
6151 Frais d'animation		100	
6152 Petits matériels pédagogiques		120	
6153 Achat documentation		150	
6154 Publications (si cette activité relève du projet)			
6155 Projets particuliers			
Over the Rainbow		6900	
Province de Liège - Intégration de la personne étrangère		1200	
Province de Liège - Projet test&vous (TROD)		1464	
616 PTT	**1880**		
6160 Frais postaux		80	
6161 Téléphone		480	
6162 Fax – Internet		480	
6163 Autres		840	
GSM			600
Télédistribution			240
619 Promotion des activités développées	**1050**		
6191 Publicité			
6192 Publications - réalisation (graphisme, photocomposition) - impressions - traduction - diffusion		750	
6193 Participation foires et expositions		150	
6194 (Frais de représentation (cadeaux-fleurs)) **non admis**			
6195 Cotisations		150	
6196 (Dons et libéralités) **non admis**			
62 Rémunérations et charges sociales			
620 Rémunération et avantages sociaux directs			
6200 Adm., gérant (mêmes subd. que le 6202)			
6201Personnel de direction (idem)			
6202 Employés			

62021 Personnel sous contrat classique		
62022 Personnel sous statut APE		
62023 Autres statuts (Art.60, Activa, FBI,…)		
6202 Ouvriers (mêmes subd. que le 6202)		
6203 Autres membres du personnel (idem)		
621 Cot. Patr. d'ass. sociales (ONSS) (Mêmes subdivisions que le 620)		
623 Autres frais de personnel		
6230 Assurance-loi		
6231 Service médical		
6232 Abonnement sociaux		
6233 Chèques repas		
6234 Chèques ALE		
6235 Frais de formation		
63 Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges Non admis		
64 Autres charges d'exploitation		
65 Charges financières	**850**	
Taxes (télé, déchets, …)		350
Diffusion (sabam)		500
66 Charges exceptionnelles	**4000**	
travaux dans le local		1500
mise aux normes		2500
TOTAL GENERAL DES CHARGES (DEPENSES) PREVISIONNELLES	**25834**	

PRODUITS (RECETTES) PREVISIONNEL(LE)S		
70 Chiffre d'affaires		
71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution		
73 Cotisations, dons, legs et subsides	**795**	
730 Cotisations membres associés		215
731 Cotisations membres adhérents		180
732 Dons		400
734 Legs		
736 Subsides en cap. et intérêts		
7360 R.W.		
73601 Action sociale		
73602 FIPI		
73603 Emploi (OISP, EFT, …)		
73604 APE		
73604 Santé - projet Over the Rainbow	**3942**	
Quote part frais fonctionnement		1642
Quote part frais liés au projet		2300
73605 Autres à préciser		
7361 FWB		
73611 Education permanente		
73612 Jeunesse		
73613 Ecole de devoirs		
73614 Autre		
Egalité des chances - Projet over the Rainbow	**3942**	
Quote part frais fonctionnement		1642
Quote part frais liés au projet		2300
7362 Province Liège Intégration pers etr	**3390**	
Quote part frais fonctionnement		2190
Quote part frais liés au projet		1200
Province de Liège - Projet Over the Rainbow	**3942**	
Quote part frais fonctionnement		1642
Quote part frais liés au projet		2300
Province de Liège - Projet test&vous (TROD)	1464	
7363 Commune		

7364 Fonds européens		
73640 FSE		
73641 FER		
Autres		
7365 Autres (à préciser)		
Loterie Nationale		
Fédération Arc-en-Ciel Wallonie	1500	
Maison Arc en Ciel de Liège - Alliage	1500	
74 Autres produits d'exploitation	**5359**	
740 Recettes d'activités		2720
741 Plus-value s/réalis. immobilisations corporelles		
742 Plus-value s/réalis. créances commerciales		
743 Produits d'exploitation divers. (recette d'activités lors d'évènements		2639
75 Produits financiers		
750 Produits des immobilisations financières		
751 Produits des actifs circulants		
752 Plus-value s/réalisation actifs circulants		
756 Produits financiers divers		
76 Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL DES PRODUITS (RECETTES) PREVISIONNELLES	**25834**	

PARTIE III
ANNEXES

Nos statuts :

Les membres, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2015, ont décidés la modification du nom de l'association, la modification des statuts de l'association et le renouvellement du Conseil d'administration.

1) L'ASBL Ensemble Autrement devient dorénavant l'ASBL Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble Autrement.

2) Modifications des statuts lors de l'AG du 18/10/2015.

STATUTS :

·TITRE I – Dénomination, siège social, but

-Article 1 : Dénomination

L'association est dénommée : Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble Autrement ASBL (en abrégé, la mention "MAC-V-EA" peut être utilisée).

-Article 2 : Siège social

Son siège social est établi dans l'arrondissement judiciaire de Verviers (4800) à Rue Xhavée, 18, bte 6, 4800, Verviers.

Toutes modifications du siège social est de la compétence exclusive de l'assemblée générale qui votera sur ce point, conformément à la loi du 27 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002, sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

-Article 3 : But et Objet social

L'association a pour but :

·D'aider à l'épanouissement de toutes personnes concernées directement ou indirectement par l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ;

·De fournir une aide sociale, juridique et un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation ou leur identité sexuelle ;

·De promouvoir et défendre les droits des personnes dans le respect de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, y compris le droit à la différence ou le droit à l'indifférence.

-Pour cela elle informera l'ensemble de l'opinion publique afin de faire évoluer la société pour un « mieux vivre ensemble » en créant du lien social entre les personnes et en collaborant avec des associations aux objets similaires ;

·D'informer les personnes LGBTQI et le public ;

·De défendre les principes démocratiques de pluralisme, d'égalité et de non-discrimination.

·De lutter contre toute forme de discrimination en particulier qu'elle soit homophobe, transphobe ou hétérophobe en se donnant tous les moyens nécessaires à cette action ;

·D'organiser, soutenir et coordonner des actions visant à lutter contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et la promotion de l'égalité des chances ;

·D'accompagner les initiatives locales publiques ou privées visant à fournir une aide aux personnes LGBTQI ;

·De soutenir l'émergence d'un réseau local d'organisations LGBT ;

·De créer un espace d'accueil à destination des associations LGBT actives localement ;

·De s'inscrire dans un programme d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;

·D'organiser, soutenir et coordonner des actions visant à lutter contre le VIH et les autres IST ;

·de contribuer à l'insertion des personnes se reconnaissant dans les objets ci-dessus, dans l'association et dans la vie sociale, par un espace de parole, de convivialité et de respect de sa personne.

Elle poursuit la réalisation de son but par tous moyens et notamment en se définissant comme :

Un centre d'actions, d'aides et d'écoutes, de rencontres, d'informations et de formations pour toutes personnes concernées directement ou indirectement par l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.

L'association peut accomplir les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment acquérir dans le cadre de la réalisation de son objet toutes propriétés et droits matériels, louer, donner à louer, engager du personnel, conclure des contrats, rassembler des fonds, soit toute autre activité justifiée dans le cadre de sa mission. Pour la réalisation de son objet social, l'association peut également poser des actes commerciaux.

- Article 4.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

·TITRE II - Membres

- Article 5.

L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre de membres adhérents est illimité.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à 4. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la loi et les présents statuts.

- Article 6.

Sont membres effectifs : les comparants au présent acte et toute personne physique ou morale qui adresse une demande écrite et motivée au conseil d'administration et dont la candidature est acceptée par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

- Article 7.

Sont membres adhérents : tous ceux qui participent aux activités de l'association et qui s'engagent à en respecter les statuts, le ROI ainsi que les décisions prises conformément à ceux-ci.

- Article 8.

Tout membre effectif ou adhérent est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Le CA en prendra acte directement et annoncera la démission du membre lors de l'AG qui suivra.

Chacun est libre de s'associer ou de ne pas s'associer.

Les membres, même lorsqu'ils sont démissionnaires ou exclus, de même que leurs héritiers ne peuvent faire valoir des droits sur le patrimoine de l'association ou le fonds social, ni requérir le remboursement ou la rémunération de leurs apports ou des cotisations payées, ni relevés, ni reddition des comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Est réputé démissionnaire, sauf information contraire :

- Le membre effectif ou adhérent qui ne paye pas sa cotisation qui lui incombe dans les 3 mois suivant le rappel ou la mise en demeure qui lui est adressé par lettre ordinaire.
- Le membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à deux assemblées générales consécutives.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infractions graves aux statuts, au ROI, ou aux lois.

- Article 9.

L'association doit tenir un registre des membres effectifs sous la responsabilité du conseil d'administration.

Toutes décisions d'admission, de démission, ou d'exclusion de membres effectifs sont inscrites au registre à la diligence du conseil d'administration endéans les huit jours de la connaissance que le conseil a eue de la ou des modifications intervenues.

Tous les membres peuvent demander à consulter, au siège de l'association, les procès-verbaux et décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration, sur simple demande écrite et motivée adressée au conseil d'administration.

Tous les membres ont droit de consulter, au siège de l'association, le registre des membres sur simple demande écrite et motivée adressée au conseil d'administration, néanmoins dans un souci de protection de données sur la vie privée seuls les noms et prénoms des membres seront accessibles.

·TITRE III – Cotisations

- Article 10.

Les membres effectifs et adhérents sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration en fonction des besoins de l'association et ne peut dépasser 250,00€.

Le conseil d'administration peut également instaurer un tarif différencié pour cette cotisation vis-à-vis de certaines catégories de membres effectifs et adhérents (jeunes de moins de vingt-six ans, chômeurs ou demandeurs d'emploi, pensionnés, allocataires sociaux, allocataires de l'AWIPH, personnes morales, …) à condition de respecter le principe d'égalité et de non-discrimination.

·TITRE IV - L'assemblée Générale

- Article 11.

L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres effectifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur désigné par lui. Les membres adhérents peuvent y être invités, mais ils n'ont pas le droit de vote.

- Article 12.

L'assemblée générale est notamment compétente pour :

-Les modifications aux statuts ;

-La nomination, la révocation des administrateurs (et, le cas échéant, pour la fixation de leur rémunération);

-L'approbation des budgets et comptes ;

-La décharge à octroyer aux administrateurs et vérificateurs aux comptes ;

-L'approbation du ou des règlements d'ordre intérieur ;

-L'admission et l'exclusion des membres ;

-La dissolution volontaire de l'association ;

-La transformation éventuelle en société à finalité sociale, en mouvement, en AISBL,

- … ;

-Tous les autres cas exigés dans les statuts.

- Article 13.

1° L'assemblée générale doit être convoquée par le conseil d'administration, au moins une fois par an pour l'approbation des budgets et comptes, à une date à fixer mais avant la fin du premier semestre de l'année civile écoulée.

2° Tous les membres effectifs en ordre de cotisation sont convoqués à l'assemblée générale par lettre ordinaire ou par courrier électronique ou tous autres moyens permettant de prévenir tous les membres.

La convocation est rédigée par le conseil d'administration, contresignée par le président ou le secrétaire. Elle mentionne le lieu de l'assemblée, la date et l'heure de début. Elle est envoyée au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

3° L'ordre du jour, établi par le conseil d'administration doit être joint à la convocation. L'assemblée générale peut délibérer valablement sur des points non mentionnés à l'ordre du jour, pour autant qu'aucun membre présent ne s'y oppose, et sauf dans les cas prévus aux Articles 8, 12 et 20 de la loi du 27 juin 1921.

4° La convocation sera également accompagnée des budgets et comptes ainsi que du rapport d'activités de l'année écoulée. Dans un dossier annexe ou au sein de ce rapport d'activité une proposition, pour l'année à venir, une ligne directionnelle pour l'association sera proposée et soumise au vote des membres.

Un formulaire de procuration sera également annexé à la convocation.

5° Lors de la tenue de l'assemblée générale, le président désigne le secrétariat de la séance et un observateur de la conformité aux statuts.

6° Pour être valablement constituée, l'assemblée générale doit être composée d'au moins la moitié des membres effectifs plus un, présents ou représentés. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle assemblée générale sera convoquée, informant les membres qu'il s'agit d'une deuxième convocation pour le même objet et qu'en exécution du présent article, il sera délibéré quel que soit le nombre de membres présents. Dans ce cas précis, le délai entre l'envoi de la convocation et la réunion de l'assemblée générale pourra être inférieure à quinze jours mais ne pourra pas être inférieur à huit jours.

7° Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix émises et sur demande, par vote secret. Le vote sera d'office secret en cas de décision concernant des personnes. En cas de parité, la voix du président est prépondérante. En cas de parité lors d'un vote secret, la proposition est remise au vote.

- Article 14.

L'assemblée peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'objet ou les intérêts de l'association le justifient, ou lorsqu'un cinquième au moins des membres effectifs en fait la demande conjointe et écrite au conseil d'administration, dans le mois qui suit cette demande.

- Article 15.

Tous les membres effectifs ont un droit de vote de même poids à l'assemblée générale. Tout membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif à qui il donne procuration écrite.

Les personnes morales membres peuvent déléguer lors de chaque AG deux représentants qui bénéficieront chacun d'un vote.

Un membre effectif peut détenir au maximum deux procurations. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de parité des voix lors d'un vote, la voix du président ou de son remplaçant est déterminante.

- Article 16.

Les résolutions d'exclusion d'un membre, de modification des statuts ou de dissolution de l'association sont soumises à la procédure prescrite par les articles 8, 12 et 20 de la loi du 27 juin 1921 relative aux associations sans but lucratif. Ces résolutions doivent être publiées dans le mois qui suit la décision, aux Annexes du Moniteur belge.

- Article 17.

Les délibérations de l'assemblée générale sont établies et consignées dans un registre de procès-verbaux signé par le secrétaire, contresigné par le président, par le président de la séance s'il s'agit d'une autre personne que le président, et par un administrateur.

Les extraits des procès-verbaux sont contresignés par le secrétaire ou un administrateur.

Les membres ou les tiers, qui justifient d'un intérêt, ont le droit de consulter ou de demander une copie des procès-verbaux à condition d'en faire une demande motivée au Conseil d'administration. Les délibérations de l'assemblée générale sont sans appel.

·TITRE V - Le Conseil d'administration

- Article 18.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, nommés parmi les personnes physiques membres effectifs. La nomination des administrateurs fera l'objet d'une répartition conforme au Décret mixité (1/3 pour 2/3 de personnes du même genre). Ils sont nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle. La nomination, la démission ou la destitution d'un administrateur fera l'objet d'une publication aux annexes du Moniteur belge, endéans le mois.

Le nombre d'administrateurs sera toujours inférieur au nombre de membres effectifs de l'assemblée générale. Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente ou représentée, sauf dispositions légales, réglementaires ou statutaires contraires.

- Article 19.

La durée du mandat est fixée à deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur peut être nommé à titre provisoire par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

- Article 20.

-Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Si le CA comporte plus de membre que les titres précédents, ils auront le titre d'administrateur ou d'administratrice. Où tout autre titre que le CA jugera pertinent.

- Article 21.

Le conseil est convoqué par le président ou deux administrateurs conjointement. Les réunions sont présidées par le président. En cas d'empêchement du président et si personne ne le représente par procuration, les réunions sont valablement présidées par le vice-président, sinon par le plus ancien des administrateurs présents, sinon par le plus âgé.

- Article 22.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Sauf quand les présents statuts ou le règlement d'ordre intérieur en décident autrement, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix lors d'un vote, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Tout administrateur peut se faire représenter valablement par procuration par un autre administrateur, mais tout administrateur ne peut représenter au maximum qu'un seul autre administrateur.

Les décisions après délibérations sont consignées sous forme de procès-verbaux signés ou approuvés par l'ensemble des administrateurs présents et inscrits dans un registre spécial lors de la réunion suivante. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le président et un administrateur.

- Article 23.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus : sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale. Le conseil peut notamment, et sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, ouvrir et gérer tous compte bancaire, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles ou immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux, accepter tous legs, subsides, donations et transfert, renoncer à tous droit, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant. Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association.

- Article 24.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à un ou deux de ses membres. Cette nomination est pour un mandat d'un an renouvelable et révocable à tout moment par le conseil d'administration. S'ils sont plusieurs, ils agissent conjointement et chacun a un droit de veto. En cas de désaccord, ces membres à la gestion journalière doivent s'en référer au Conseil d'administration.

Pour rappel, la gestion journalière comprend deux types d'actes :

-Actes qui ne dépassent pas les besoins de la vie quotidienne de la société

-Actes qui, en raison de leur faible importance et de leur urgence, ne justifient pas l'intervention du conseil d'intervention

Le ou les délégués à la gestion journalière disposent, tout comme le conseil d'administration, d'un pouvoir de représentation de l'ASBL vis-à-vis des tiers. Le délégué à la gestion journalière n'a cependant pas, contrairement au conseil d'administration, le pouvoir d'engager la société outre les limites de la gestion journalière.

- Article 25.

Les décisions à propos des actes qui engagent l'association, autres que ceux de la gestion journalière, sont prises par le conseil d'administration. Un mandat spécifique signé et daté sera ensuite donné par le conseil

d'administration à deux administrateurs au moins: ils auront ainsi, dans les limites de la fonction qui leur a été confiée, un pouvoir de représentation pour l'ASBL et pourront l'engager à l'égard des tiers en agissant seuls, sur simple présentation de ce mandat.

- Article 26.

Les administrateurs, ainsi que les déléguées à la gestion journalière ou à la représentation ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat qu'ils exercent à titre gratuit.

- Article 27.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des administrateurs, des personnes déléguées à la gestion journalière et des personnes habilitées à représenter l'association sont déposés au greffe du tribunal du commerce, dans le mois de sa date, en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur Belge.

·TITRE VI – Dispositions diverses

- Article 28.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

- Article 29.

L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente-et-un décembre de la même année.

- Article 30.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

- Article 31.

L'assemblée générale peut désigner deux vérificateurs aux comptes nommés pour un an rééligibles, chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter leur rapport annuel.

Ces vérificateurs aux comptes peuvent être désignés parmi les membres de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, à l'exclusion du président, du vice-président et du trésorier.

- Article 32.

Sauf dissolution judiciaire ou de fait, seule l'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association, conformément au dispositif prévu par l'article 19 de la loi du 27 juin 1921. Dans le cas d'une dissolution volontaire de l'A.S.B.L., l'assemblée générale, ou à défaut le tribunal, désignera un ou plusieurs liquidateurs, en fixant leurs compétences et les modalités de la dissolution. Ces décisions, ainsi que les noms, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiées endéans le mois aux Annexes du Moniteur belge.

En cas de dissolution de l'association, l'actif net, après apurement des dettes, sera transféré à une autre association dont l'objet social est similaire à celui de l'association dissoute.

- Article 33.

Tout ce qui n'est pas prévu explicitement dans les présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002.

L'assemblée générale de ce jour a décidé de:

Ne pas reconduire le mandat d'administratrice, arrivant à terme, de Gillissen Camille.

Renouveler le mandat des administrateur-trices:

Bovy Jonathan

Dion Mandy

Qui acceptent ce mandat.

De nommer comme administrateur-trices:

Grévendael Sandy

Warnier Romain

Qui acceptent ce mandat.

Notre ROI :

Approuvé par l'AG à Verviers le 18/10/2015.

Règlement d'ordre intérieur de l'ASBL Ensemble Autrement.

Ce règlement a pour but de réglementer la vie associative au sein de l'association.
Toute personne ayant un rapport avec l'association est soumise à celui-ci (administrateur, membre, volontaire et usager).
Tous les points qui ne sont pas explicitement décrits dans le présent ROI tombent sous la réglementation des statuts, des lois et du bon sens.
Le non-respect du règlement peut entraîner une sanction de la part du Conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale.
Toute infraction grave au présent ROI et/ou aux lois peut entraîner de lourdes sanctions et, le cas échéant, des poursuites judiciaires.
L'association a d'abord et avant tout une finalité sociale, éducative et non répressive.
En fonction du type et du niveau d'infraction, l'association tentera toujours de mettre en place un plan de médiation, de dialogue, de réparation, vis-à-vis des personnes en infraction.

TITRE I – VALEURS :

Art. 1 : Notre association prône les valeurs de tolérance, d'ouverture et de respect de l'autre dans sa différence.
Il est donc interdit d'appliquer sur autrui une discrimination sous quelque forme que ce soit.
A ce titre nous faisons référence à **la loi du 10 mai 2007** tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et qui dit : **« lutter contre la discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale »**.

Art. 2 : L'association défend les principes démocratiques de pluralisme, d'égalité et de non-discrimination.

Art. 3 : L'usager est le bénéficiaire premier des missions de l'association, il doit dès lors en tout temps et en tous lieux être au centre de la réflexion sur les actions entreprissent par les membres, volontaires et administrateurs.

Art. 4 : Les membres et les volontaires agiront toujours avec professionnalisme, méthode et éthique, dans le cadre de leurs missions.
En l'absence d'un code de déontologie spécifique, c'est celui relatif à l'aide à la jeunesse qui servira de modèle pour diriger la ligne éthique de chaque membre de l'association.

TITRE II – SECURITE :

Art. 5 : Aucun usager - ni volontaire n'ayant reçu ses propre clés - ne peut se trouver seul dans l'association.
§ Un mineur de moins de 18 ans ne peut se trouver seul dans les locaux associatifs.
Lors d'activités ou de permanences, un membre du service social sera présent s'il y a des mineurs.
En cas où un mineur viendrait à l'association alors qu'il est censé être à l'école, en formation, ou chez ses parents / tuteurs, l'intervenant tentera au mieux de le recevoir et d'écouter sa demande. Ensuite, il préconisera prioritairement un contact avec les responsables du jeune.
En tout point, la sécurité et le bien-être du jeune sera la priorité. Dans le cadre d'un risque d'outing vis-à-vis de tiers, le principe lié au secret professionnel prévaudra.

Art. 6 : L'association doit disposer de matériel de premiers secours en bonne et due forme, il faut donc prévoir une pharmacie correctement fournie et accessible aux volontaires.

Art. 7 : Il est interdit, sans qualification requise (médecin), de poser un acte de médication (sous quelque forme que ce soit - même donner une « aspirine »).
En cas de nécessité, contacter le médecin de l'usager, dont les coordonnées se trouvent dans une liste, et suivre ses instructions.
Aucun médicament ne pourra se trouver en réserve au sein de l'association.

Art. 8 : Des extincteurs contrôlés doivent être placés à des endroits accessibles à tous.

Art. 9 : Les voies de sortie ne peuvent être obstruées de quelque manière que ce soit et doivent être clairement indiquées.

Art. 10 : Il est interdit de poser tout acte de violence.
En cas de comportement agressif de la part d'un usager ou d'un tiers de l'association, le membre ou le volontaire doit, de la meilleure manière qui soit, reconduire celui-ci / ceux-ci.
L'usage de la force ne peut être utilisé qu'en cas d'extrême nécessité, et de manière proportionnée. L'appel à la police devra toujours être privilégié.

Art. 11 : Le numéro de téléphone du bureau de police et le service d'urgence le plus proche (police, ambulance, pompier, centre antipoison, …) doit être à la disposition du volontaire et se trouver près du téléphone.

TITRE III – PERMANENCES :

Art. 12 : Vente et consommation de tabac, d'alcool et de drogue.

1) L'association, dans son ensemble, est un espace non-fumeur.
Les pauses cigarettes se font donc à l'extérieur, pour ce faire, un cendrier, devra être à la disposition des fumeurs. En cas de nécessité absolue (climat sécuritaire incertain, PMR ne pouvant se rendre à l'extérieur), l'association pourra mettre à disposition des fumeurs un emplacement adapté qui ne gênera pas les autres membres de l'association.

2) L'association - lors de ses actions / activités / permanences liées directement à son objet - ne vendra pas de boissons alcoolisées. Seules les permanences, soirées ou activités à thème ou se définissant comme festive, récréative ou ludique pourront déroger à cette règle. Les boissons alcoolisées vendues lors de ces permanences seront d'un prix supérieur à ceux opérés pour les boissons softs et les boissons alcoolisées vendues ne pourront être considérées comme « alcool fort ». Les volontaires responsables du bar devront en tout temps, s'ils le jugent nécessaire, refuser de servir un usager qui semble en état d'ébriété.

§ Il est interdit aux membres et aux volontaires en charge d'une permanence, d'être en état de conscience modifiée.

§ Tout usager, dans un état d'ébriété ou de conscience modifiée, pourra se voir reconduit vers la sortie.

§ Il est interdit de vendre des boissons alcoolisées à des mineurs de moins de 18 ans. En cas de doute ou si l'usager ne souhaite pas montrer sa carte d'identité afin d'attester de son âge (rappelons que seule la police à un pouvoir contraignant), le volontaire refusera de le servir.

3) Il est totalement interdit de vendre ou consommer des drogues, quelles que soit leur nature (même légère : cannabis), au sein de l'association ou devant son entrée. Un usager ou un membre consommant sur place, ou ayant consommé avant son arrivée, une substance illicite pourra se voir reconduire à la porte. Une réunion du CA sera ensuite définie en vue d'analyser la situation et la personne sera invitée à prendre rendez-vous avec le service social en vue d'un entretien individuel portant sur ce sujet. En cas de récidive des sanctions plus sévères pourront être prises.

§ En cas de vente de substance illicite au sein de l'association, la politique de la tolérance zéro sera appliquée. Des sanctions lourdes et immédiates seront posées. Au cas où cette vente concernerait un mineur, l'information sera automatiquement transmise aux instances judiciaires compétentes.

Art. 13 : Consommations offertes.

1) En certaines circonstances, l'association pourra offrir à ses usagers et ses membres des boissons. En premier lieu, lors d'activités (non-festives) ou de réunions, l'association offrira une consommation (une attention toute particulière sera opérée pour les publics dits « précarisés »).
2) « Verre d'accueil » : chaque nouveau usager pourra bénéficier d'un verre d'accueil offert par l'association. Pour ce faire il doit participer à une activité de l'association (activité non festive).

Art. 14 : Respect du voisinage.

1) Les volontaires et membres veilleront au mieux à l'aspect sonore des soirées organisées. Ils préviendront, si possible et dans un délai raisonnable, les voisins d'une éventuelle soirée et veilleront à ce que le bruit ne soit plus dérangeant au-delà de 22h.
2) Les volontaires et membres veilleront également à ce que les conversations extérieures ne soient pas dérangeantes pour les voisins, ils inciteront les usagers à ne pas crier dans la rue et à ne pas importuner le voisinage.
3) Les volontaires et membres veilleront à ce que les accès aux locaux, partagés avec d'autres voisins, ne soient pas encombrés.

Art. 15 : Entretien des locaux.

1) Les locaux (de l'association ou de ses partenaires) doivent être entretenus et rangés de manière optimale (sol, carrelages muraux, état général, vue d'ensemble…).
2) Les déchets doivent être triés afin de respecter le recyclage. Les cartons doivent être réunis proprement afin de faciliter le ramassage. L'association s'engage dans une perspective écologique et incitera ses membres et ses usagers dans cette optique.
3) Les poubelles doivent être entreposées et fermées, jusqu'au jour du ramassage, dans un endroit discret et non à la vue des usagers.
4) Les vitrines doivent être propres. Elles reflètent l'image extérieure de l'association.
5) Chaque volontaire et membre respectera les lieux occupés lors de sa permanence. Après chaque activité, les locaux doivent être rangés et propres. Ne pas laisser traîner de nourriture et nettoyer la vaisselle utilisée.

Art. 16 : Sécurité en fin de permanence.

1) Dans une perspective écologique, économique et sécuritaire, chaque membre et volontaire en fin de permanence veillera à éteindre toutes les lampes et tous les appareils électriques non indispensables. Il veillera également à ne laisser allumer aucune bougie ou source de chaleur pouvant engendrer un incendie. Il ne laissera pas non plus sous tension des appareils à risque.
2) L'argent engendré par les permanences devra être mis en sécurité dans un endroit définis par le CA. Toute recette dépassant 300€ sera déposée sur le compte de l'association par l'un des administrateurs.
3) Il est interdit de quitter sa permanence sans avoir fermé la / les porte(s) d'entrée(s) et sécurisés les différents accès.
4) Un *Vade-mecum* précisant la procédure à suivre lors d'une permanence sera à disposition des différents membres et volontaires de l'association.

TITRE IV – HARCELEMENT :

Art. 17 : Harcèlement.

1) Nul ne peut (qu'il soit membre, volontaire ou usager) exercer de harcèlement physique, moral, psychologique et sexuel sur un membre, un volontaire ou un usager, qui aurait pour objet ou pour effet:

- Une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité;
- D'altérer sa santé physique ou mentale;
- De compromettre son avenir professionnel;
- De le discriminer.

Une politique de tolérance zéro sera appliquée par l'association pour tout fait se rapportant à une forme de harcèlement. Des sanctions et mesures lourdes seront appliquées.
Dans le cas où la victime d'un harcèlement serait mineur d'âge, l'association prendra des mesures exemplaires et

instantanées. De plus, l'information sera automatiquement transmise aux autorités judiciaires compétentes.
2) En cas de harcèlement, la victime peut s'adresser à une personne de confiance de l'association (le service social / le CA) qui prendra les dispositions prévues par la loi sur le harcèlement.

TITRE V – LES MINEURS :

Art. 18 : Les mineurs, de par leurs statuts légaux, dépendent d'un régime particulier par rapport aux autres catégories d'usagers. Les membres et volontaires auront donc une attention plus particulière lors de la présence de mineurs lors de permanences ou d'activités. Avant toutes actions, ils se renseigneront par rapport aux dispositions légales spécifiques aux mineurs.

Art. 19 : Rappel des points antérieurs.

1) Un mineur de moins de 18 ans ne peut se trouver seul dans les locaux associatifs.
Lors d'activités ou de permanences, un membre du service social sera présent s'il y a des mineurs.
En cas où un mineur viendrait à l'association alors qu'il est censé être à l'école, en formation, ou chez ses parents / tuteurs, l'intervenant tentera au mieux de le recevoir et d'écouter sa demande. Ensuite, il préconisera prioritairement un contact avec les responsables du jeune. En tout point, la sécurité et le bien-être du jeune sera la priorité. Dans le cadre d'un risque d'outing vis-à-vis de tiers, le principe lié au secret professionnel prévaudra.
2) Il est interdit de vendre des boissons alcoolisées à des mineurs de moins de 18 ans. En cas de doute ou si l'usager ne souhaite pas montrer sa carte d'identité afin d'attester de son âge (rappelons que seule la police à un pouvoir contraignant), le volontaire refusera de le servir.
3) En cas où la vente d'un produit illicite concernerait un mineur, l'information sera automatiquement transmise aux instances judiciaires compétentes.
4) Dans le cas où la victime d'un harcèlement serait mineur d'âge, l'association prendra des mesure exemplaires et instantanées. De plus, l'information sera automatiquement transmise aux autorités judiciaires compétentes.

Art. 20 : Points additionnels.

1) Il faut être majeur (18 ans) pour être reconnu volontaire.
2) Un mineur ne peut agir seul au sein de l'association.
3) Les membres et volontaires doivent veiller à ce que leurs attitudes et leurs propos soient adaptés à la présence d'un mineur.
4) En cas de doute sur l'attitude à adopter, les membres et volontaires s'adresseront à un membre du CA ou du service social.

TITRE VI – VOLS ET DEGRADATIONS :

Art. 21 :
1) Le vol des biens de l'association ou leur dégradation volontaire fera l'objet d'une plainte déposée auprès des autorités, suivant la gravité des faits.
2) Le vol ou la dégradation volontaire peut entraîner une exclusion immédiate et définitive.

TITRE VII – MANQUEMENT AU REGLEMENT :

Art. 22 : Le non-respect du règlement peut entraîner une sanction de la part du Conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale. Toute infraction grave au présent ROI et/ou aux lois peut entraîner de lourdes sanctions et, le cas échéant, des poursuites judiciaires.

NOTES

Maison Arc-en-Ciel de Verviers

Ensemble Autrement A.S.B.L.
Association LGBTQI & Friendly

www.ensembleautrement.be – contact@ensembleautrement.be
(Général) : 0495/13.00.26 – (Service social) : 0491/30.22.28.

Siège d'activités: 21 Rue Xhavée 4800 Verviers ***(entrée par le parking de la piscine).***

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi : DE 13H30 A 17H00 – LGBTheque.
Mardi : DE 16H00 A 19H30 – Permanence d'Accueil & Sociale.
Mercredi : DE 14H30 A 17H30 – Permanence Jeunes.
Jeudi :
Vendredi : DE 17H00 A 22H30 – Permanence de convivialité (Bar)
Samedi : DE 17H00 A 22H30 – Permanence de convivialité (Bar)
Dimanche :

Facebook : Ensemble Autrement ASBL
BCE: 0542.415.486. - IBAN: BE16-0688-9888-4374.